

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

OCTOBRE 1712.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. XII.

Fautes à corriger au mois de Septembre
1712.

A la page 199. ligne 24. *d'Oxford*, lisez
de Bristol. page 215. ligne 12. *un sang*, lisez
un songe page 226. ligne 8. *Adropos*, lisez
Atropos. page 230. au second Vers, *qu'un*
Prince, lisez *qu'un bon Prince*.

LA CLEF DU CABINET

DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Octobre 1712.

ARTICLE I.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.

I. **D**Ans le Journal du mois dernier page 163. nous ne dirons qu'un mot de l'expédition que Mr. Cassard, commandant une Escadre Francoise, avoit fait dans une des Colonies Portugaises des Isles du Cap verd: depuis ce tems-là nous en avons reçu une Relation qui vient d'une source à pouvoir bien sûrement y ajoûter foi: en voici le précis.

Ce fut le 29. du mois de Mars dernier, que Mr. Cassard mit à la voile du Port de Toulon, avec six Vaisseaux & deux Frégates du Roi Très-Chrétien, on avoit embarqué sur cette Escadre des troupes de Marine pour aller faire ressentir les effets de la guerre aux peuples soumis à quelque une des Puissances opposées aux dou-

*Expedition
faite par Mr.
Cassard
avec une Es-
cadre Fran-
coise dans
l'Isle de St.
Jago appar-
tenant aux
Portugais.*

ceurs de la Paix, lesquelles ont mal reçu les propositions avantageuses qu'on leur avoit faites avant & après l'Assemblée du Congrès d'Utrecht: le Roi de Portugal s'étant trouvé de ce nombre, apprit il y a quelques mois la désolation de sa Colonie de Rio-Janciro: * mais n'étant pas encore assez pénétré de la misere de ses peuples, ceux de l'Isle de San Jago ont été les tristes compagnons de la désolation que ceux de Rio Janairo avoient éprouvée l'année dernière.

Car le 4. Mai Mr. Cassard ayant mouillé près du Fort de la Praye, dépendant de la Ville de San Jago, Capitale d'une des principales Isles du Cap verd, appartenant aux Portugais, il débarqua environ mille hommes de Marine, qu'il divisa en quatre Bataillons, dont le Commandement fut donné au Baron de Moans de Grassé, à Mrs. de la Garde, de Piéne & de Sabrans, sous les ordres de Mr. de Sorgues.

Lorsque ces troupes eurent investi le Fort de Praye, Mr. d'Albers fut détaché pour aller sommer le Gouverneur de se rendre à discrétion, ce qu'il exécuta sans donner la peine aux François de dresser aucune batterie: Mr. Cassard s'étant assuré de ce Fort, par la Garnison qu'il y mit, fit marcher sur le champ sa troupe vers la Ville de San Jago, qui est éloignée d'environ trois lieues du Fort: Mr. de Sorgues prit les devans avec les Bataillons de Moans & de Sabran, afin d'ôter la communication entre la Ville & la campagne: Mr. Cassard les suivit avec le reste de sa troupe,

* Voyez, Tome XVI. page 230.

des Princes &c. Octobre 1712. 259

troupe, ayant laissé Mr. de Brandeville à la Rade avec d'autres troupes pour la sûreté des Vaisseaux.

Le cinq Mai à la pointe du jour les troupes Françoises furent rangées en Bataille devant le Fort de la Ville, n'en étant qu'à la portée du fusil: alors Mr. Caffard fit sommer le Gouverneur du Château de se rendre, le menaçant de n'avoir aucun quartier s'il lui donnoit la peine de faire amener son Canon: il étoit néanmoins difficile de forcer la Ville située dans un fond entre deux montagnes escarpées, où l'on ne pouvoit aborder que par un défilé presque impraticable; outre le Château qui la défendoit, il y avoit sur une des hauteurs un Fort considérable qui commandoit la Ville, qui pouvoit encore être défendu par plus de douze mille hommes portans les armes, établis dans cette Ile.

Le Gouverneur de l'Ile & Ville de San Jago ayant prié Mr. Caffard de lui envoyer quel qu'Officier avec lequel il pût régler la Capitulation, Mr. de Boisfargues Major de l'Escadre fut envoyé au Château pour en arrêter les conditions. Pendant la négociation l'Evêque & la plus part des Habitans se sauverent dans les montagnes: cependant le Gouverneur, qui est Capitaine Général Commandant pour le Roi de Portugal dans toutes les Isles du Capverd, convint avec Mr. de Boisfargues de payer soixante mille piastres de Contribution pour conserver la Ville & les Forts dans leur entier: le Gouverneur après avoir signé cette Capitulation, au lieu de l'exécuter, prit le parti de se sauver pour aller join-

dre l'Evêque ; il parut qu'il n'avoit eu dessein que d'amuser les François, puisqu'il pendant la negociation on emportoit de la Ville sur la montagne les meilleurs effets tant du Gouverneur, de l'Evêque que des Habitans.

Mr. Cassard trouvant cette conduite entièrement contraire aux loix de la guerre, & au droit des gens, envoya dire au Gouverneur par quelqu'un de ceux qui étoient restez dans la Ville, que s'il n'exécutoit promptement ce qu'il avoit promis, il puniroit sa mauvaise foi de la maniere la plus severe : il attendit inutilement sa réponse pendant six jours, après lesquels Mr. Cassard fit sauter les Forts, fit crever quarante Canons de fer, enlever dix sept piéces de fonde, toutes les cloches de la Ville, deux cens barils de poudre, quantité d'autres munitions, les principales marchandises qu'on y trouva, le reste des effets fut donné au pillage des soldats, après quoi il fit mettre le feu dans tous les quartiers de la Ville.

Mr. Cassard fit aussi enlever deux Vaisseaux Portugais qui étoient à la Rade, qui furent chargez de butin qu'on venoit de faire : les plus précieux effets furent mis sur les Vaisseaux de son Escadre ; on assure que tous ces effets montent à plus de cinq cens mille livres ; que ceux qu'on a brûlez, dont Mr. Cassard jugea ne devoir pas charger son Escadre valoient au moins un million ; qu'enfin en y comprenant la destruction des Forts, l'incendie de la Ville, la perte de l'Artillerie, & les effets emportez, tout cela avoit causé aux Portugais un dommage de plus de deux millions cinq

des Princes &c. Octobre 1712. 241
sens mille livres, dont ils pouvoient se garantir par une Contribution de soixante mille écus. On enleva aussi dans cette Isle 400. Negres, qui est une perte considérable pour ce País là.

Enfin Mr. Cassard remit à la voile le 14. Mai 1712. avec tout son butin, après avoir été dix jours dans cette Isle; il a continué sa route pour tenter d'autres expéditions dans les Colonies ennemies du Roi son Maître: il n'a perdu à celle de San Jago qu'un Officier & deux Soldats, qui furent tuez dans une escarmouche qui se fit la nuit du 4. au 5. Mai, contre une troupe de Portugais qui étoient venus de la Ville à la découverte de ce qui se passoit vers la Côte de la mer.

II. Comme suivant les conditions de la Paix, la Forteresse de Gibraltar * doit rester en la possession de la Couronne d'Angleterre, pour la plus grande seureté du commerce de ses Sujets, tant en Espagne que dans la Méditerranée: on a appris d'Espagne, que les Anglois qui sont dans cette Place, s'étoient emparez de tous les postes occupez par les Hollandois: que ceux-ci n'étans plus nécessaires sur cette Côte, n'attendoient que quelques Vaisseaux de leur Nation pour s'embarquer, soit pour retourner en Hollande, soit pour être transportez ailleurs, où les Etats Généraux trouveront à propos de les employer.

III. On a fait à Madrid & dans les principales Villes du Royaume des réjouissances pendant trois jours, à l'occasion des avantages

Les Anglois prennent possession des postes de Gibraltar qui étoient occupez par les Hollandois.

Réjouissances faites à Madrid pour les

* Voyez Août page 130.

*Avantages
remportez.
en Flandres.*

avantages remportez en Flandres par l'Armée Française, tant à Denain qu'à Marchiennes; le Roi & la Reine en allerent rendre leurs actions de grâces à Nôtre-Dame d'Atocha, & pour rendre la fête plus éclatante, on quitta le deuil pour le tems que les réjouïssances ont durées.

*Mouvement
des Armées
en Catalo-
gnes.*

IV. Quoique le Général Staremberg ait reçu des renforts assez considérables d'Italie, & qu'il eut mençé de faire le siege de Gironne ou celui de Rose, il n'a cependant entrepris ni l'un ni l'autre. Le Prince Terciaës de Tilly Général de l'Armée Espagnole, n'a de son côté fait autre chose, que de donner la chasse à quelques pelotons de Miquelets d'Arragon & de Catalogne, qui par leurs courses continuelles inquietoient la marche des Convois: comme il étoit difficile d'en faire conduire à Cervera, à cause des gorges & des défilez par où il falloit passer: que d'ailleurs ce poste paroïssoit inutile aux Espagnols, depuis qu'il ne s'agissoit plus de porter la guerre vers Taragone, où est le quartier des Anglois, attendu que l'on est convenu d'une suspension d'armes avec eux; ces raisons ont obligé Mr. le Prince de Tilly de rapeller la Garnison qui étoit à Cervera, pour s'en servir plus utilement ailleurs.

*Raisons qui
ont tenu
dans l'ina-
ction les
Armées de
part &
d'autre en
Espagne.*

V. Il y a apparence que la Campagne d'Automne finira en Espagne, comme a fait celle du Printems; c'est à dire, sans siege, sans bataille, en un mot sans beaucoup d'effusion de sang: en effet le Général de Staremberg, quoique son Armée ait été fort renforcée par divers détachemens ve-
nus

nus d'Italie, n'a pas jugé à propos d'attaquer ni Rose, ni Gironne, ni même Balaguer, comme les Alliez s'en étoient flattés : ces vastes projets se sont bornés à des courses de Miquelets dans les endroits où ils ont pu pénétrer : les Espagnols de leur côté ont négligé les préparatifs de guerre, la suspension d'armes convenüe avec les Anglois, l'apparance d'une prochaine Paix, & l'esperance de voir tout le continent d'Espagne réüni à la même Monarchie qui le gouvernoit avant la guerre, les ont empêché de rien risquer; les deux partis en Catalogne ont donc été également sur la défensive : si le Général de Staremberg a fait faire quelques courses dans l'Arragon & aux environs de la Seze, les Garnisons de Gironne & de Roses ont de leur côté inquieté les Allemands dans leurs quartiers aux environs de Barcelonne : au mois d'Août un détachement de Gironne brûla 60 chariots chargez de grains, que Mr. de Staremberg avoit fait amasser dans le Lampourdan, lorsqu'on les voituloit à Barcelonne : à quatre lieüs de la même Ville, ce Général avoit fait faire un amas de fourages. (c'étoit près de Maturo :) le Gouverneur de Rose, (quoiqu'éloigné de plus de 50. lieüs de côté de cet endroit-là,) fit mettre dans les Barques soixante Grenadiers bien résolus avec des Officiers de confiance, lesquels après une navigation très heureuse, ayans débarqué la nuit, allerent mettre le feu aux Magasins, pillerent quelques Villages de la Côte, & revinrent à Roses sans avoir perdu un seul homme : la perte de ces chariots & de ces Magasins

*Magasins
de Mr. de
Staremberg
brûlez.*

feroit peu de choses en Flandres & en Alsace, où tout abonde : mais ceux qui savent la difficulté qu'il y a d'amasser des provisions en Catalogne, jugeront aisément que Mr. de Staremberg ne la reparera pas aisément.

*Attaques
inutiles des
Mores de-
vant Ceuta,
& punition
des Chrétiens
attachés à
leurs servi-
ces.*

VI. Depuis environ 18. ans que les mores tiennent la Ville de Ceuta assiégée, sans avoir pu venir à bout de la réduire, ils ne se sont pas encore rebutez de l'attaquer : ces dernières années ils ont reçu de l'Artillerie & des munitions de guerre des Nations Chrétiennes, ennemis de l'Espagne : des Cannoniers & Ingenieurs Hollandois, (qui sont actuellement dans l'Armée des Mores) ayant dressé des Batteries, les encouragerent de faire diverses tentatives sur cette Place ; on les fit depuis le six d'Août jusques au onze du même mois, revenant tous les jours à la charge ; mais les Espagnols ayant soutenu ces diverses attaques avec une extrême vigueur, les *Maroquins* se rebuterent enfin de cette nouvelle entreprise, ce fut cependant aux dépens d'un Ingenieur & de deux Cannoniers Chrétiens, qu'ils firent amplier ; parce que le succès ne répondoit pas à ce qu'ils avoient promis aux Mores : voilà la triste récompense à laquelle ces mauvais Chrétiens devoient s'attendre.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.

I. **L**Es coups dont la mort frapa d'une
maniere si inhumaine, la Maison
Royale de France, il y a quelques mois;
accab'a si fort les peuples de ce Royau-
me, qu'il n'est pas surprenant, si l'on nous
adresse de tems à autre des fragmens d'é-
loquence, qui font connoître que les Fran-
çois n'oublieront pas si tôt la perte qu'ils
ont faite, en la personne de leurs Princes:
en voici un tiré d'un Sermon que le Pe-
re Poisson prêcha il y a quelques mois
dans l'Eglise de St. Paul à Paris.

*Fragmens
d'un éloge de
Mr le Dam-
phin Duc de
Bourgoigne
par le P.
Poisson.*

» Helas! quel triste spectacle ne venez-
» vous pas de donner à ce Royaume Sei-
» gneur! la plus haute Alliance rompuë
» au milieu des tendresses qui le cimien-
» toient, ou plutôt affermie par la cruelle
» mort qui vient de la rendre éternelle! ces
» deux grands cœurs. * Plus étroitement
» attachez pendant la vie, que ceux de
» David & de Jonathas, mêlez & confon-
» dus dans la poussiere! ce nœud sacré,
» qui avoit été pour eux un joug de dilec-
» tion & de Paix, devenu un lien indivi-
» sible qui les renferme tous deux dans le
» cercueil! ce voile nuptial qui n'a eü être
» déchiré par la mort même; qu'elle a seu-
» lement changé en ornemens lugubres,
» pour couvrir encore une fois l'époux &
» l'épouse, & les transporter ensemble aux
noces

* *Monseigneur & Madame la Dauphine.*

» nôces immortelles de l'Agneau fans tâche.

» Ah! l'objet de nos tendresses, de nos
 » esperances, de nos admirations est éva-
 » nouï; nous l'avons perdu ce Prince, à
 » qui Salomon, Josaphat & Ezechias, ne
 » seront jamais comparables. Nous n'étions
 » pas digne de lui, Seigneur, vous n'aviez
 » pas destiné à nôtre Trône cette grande
 » ame, dans laquelle vous sembleriez avoir
 » épanché, les vertus des Anges & des Trô-
 » nes celestes.....

Après que l'Orateur eut à l'occasion de
 la mort de Monseigneur & Madame la
 Dauphine, fait répandre beaucoup de larmes
 à son Auditoire, il toucha un mot de
 celle du jeune Dauphin Duc de Bretagne,
 en ces termes.

» Hélas! nous les avons épuifées com-
 » me si nous ne devions plus rien perdre;
 » mais l'enfant à peine sorti du sein de la
 » mere, va être porté dans son cercueil;
 » la race du juste est presque éteinte & la
 » France, la malheureuse France, devoit
 » ajouter aux histoires des Nations, ces
 » traits inconnus.

» Elle vous est cependant toujours che-
 » re, Seigneur, puisque vous nous conser-
 » vez le Monarque: nos neveux ne senti-
 » ront pas nos pertes, si Louis peut enco-
 » re former de ses mains, le Prince qui nous
 » reste; & vous ne les aviez brifés à nos
 » yeux, Grand Dieu, ces vases si pretieux,
 » qui sont sortis de vos mains, que pour
 » nous rappeler à nôtre néant & à la fra-
 » gilité du Siècle.

II Voici encore une Epitaphe faite à
 l'occa-

des Princes, &c. Octobre 1712. 247

l'occasion de la mort de Mr. le Dauphin Duc de Bourgogne.

*Épithaphe de
Mr. le Dauphin Duc de
Bourgogne.*

LOUIS Dauphin n'est plus, & la Parque ennemie,

Vient de trancher le cours de son Auguste vie
Vous qui n'avez d'appui qu'en ses seules vertus,

Par ce terrible coup je vous vois abattus.
La justice & la Paix, si longtem attendues,
Étoient déjà du Ciel à demi descendues ;
Mais lui même il y vole ; & je crains aujourd'hui,

Que toutes les vertus n'y volent avec lui.

III. Le quinze du mois d'Août, le Roi nomma aux Benefices vaquans, parmi lesquels se trouva l'Evêché de Toulon, que Sa Majesté donna à Mr. l'Abbé de Montauban grand Vicaire d'Apt. Il est frere du Marquis de Montauban, qui dans la précédente guerre, fit plusieurs Campagnes dans la Morée au service des Vénitiens, après la Paix de Carlowits il repassa en France, & abjura la Religion Protestante dans laquelle il étoit né : ils ont un autre frere qui est Brigadier des armées du Roi, & Colonel d'un Regiment d'Infanterie qu'on nomme *Lachan-Montauban*. Ils sont d'une Illustre Noblesse de Dauphiné.

*Mr. l'Abbé de
Montauban non
à l'Evêché
de Toulon.*

IV. Mr. de St. Jean Vicomte de Bul- linbroock Secrétaire d'Etat d'Angleterre, accompagné de Mr. Prior ci-devant Secrétaire de l'Ambassade d'Angleterre & de Mr. l'Abbé Gautier un des Secrétares de l'Ambassade de France à Utrecht, arriva

*Mr. de St. Jean de
Bul- linbroock se
rend à la
Cour de
France.*

à Paris le 17. Août, il fut logé à l'Hôtel de Mr. le Marquis de Torci, Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères; Mr. de Bullinbroock s'y reposa deux jours, pendant lesquels il eut plusieurs conférences avec Mr. de Torci: ils allerent ensemble à Fontainebleau le 20. le 21 ce Ministre Anglois eut audience du Roi: le 19. il signa avec le Ministre de France avant son départ de Paris une prolongation de la suspension d'Armes convenu entre les deux Couronnés pour quatre mois, qui expireront le 22. Decembre prochain: le 24. il prit congé du Roi, & reprit la route de Paris, pour s'en retourner en Angleterre: ce voyage auquel on ne s'attendoit pas dans les Cours des Puissances qui persistent à la continuation de la guerre, donna lieu à beaucoup de raisonnemens: mais les esprits judicieux aperçurent bientôt, que la Reine de la grande Bretagne, nonobstant les travers que ses Alliez avoient voulu donner à l'avancement de la Paix, tant en rejetant les propositions qu'elle leur a fait faire; en fomentant des soubçons & des défiances parmi ses Sujets, dans la vûe d'y causer des troubles domestiques, en refusant la suspension d'Armes; en débauchant de son obéissance les troupes étrangères à sa solde: nonobstant dis je, ces traverses on a vû que Sa M. B. persistoit dans le toüable dessein de procurer la Paix générale à l'Europe; que la prolongation de la suspension d'Armes (qui a été publiée) n'avoit pour but que de donner le tems aux plus obstinez, de réfléchir sur leurs veritables interêts, & sur les fruits qu'ils

qu'ils auront tiré d'une Campagne, dont on auroit évité le sang & la dépense, si avant de la commencer chacun avoit bien voulu se rendre justice, & concourir avec cette Princesse au soulagement de tant de peuples qui soupirent après la Paix: on exhorte les Lecteurs, quelque parti qu'ils tiennent, de lire une pièce de Poësie, faite de main de maître, inserée dans le précédent Journal, page 223. elle merite bien qu'on la lise plus d'une fois: les veritez qu'elle renferme, seront, je m'assûre, du goût de tous les Chrétiens, même de tous les hommes qui ont le bon sens en partage.

V. Voici l'Ordonnance publiée dans toutes les Villes & Ports de France sur la suspension d'armes; on la regarde comme l'avantcoureur de la Paix générale.

ON fait à sçavoir à tous qu'il appartient, qu'il y a suspension d'armes générale, & de tous actes d'hostilité, tant par terre que par mer, entre Très Haut & Très-Excellent Prince LOUIS, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, nôtre Souverain Seigneur: & Très Haute, Très-Puissante & Très-Excellente Princesse ANNE, Reine de la Grande Bretagne, leurs Vassaux, Sujets, Serviteurs, en tous leurs Royaumes, Pais, Terres & Seigneuries de leur obéissance, pendant le tems de quatre mois, à commencer du 22. du present mois d'Août, & finissant le 22. du mois de Decembre prochain, pendant lequel tems de quatre mois, il est défendu aux Sujets de Sa Majesté de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'exercer contre ceux de la Reine de la G. B. aucun acte d'hostilité, par terre,

*Ordonnan-
ce pour la
suspension
d'armes en-
tre la Fran-
ce, l'Espa-
gne & l'An-
gleterre.*

terre, par mer, sur les Rivieres ou autres États, & de leur causer aucun préjudice ni dommage, à peine d'être punis severement comme perturbateurs du repos public. Fait à Fontainebleau le 21. Août 1712. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, COLBERT.

VI. L'Empressement que tous les peuples de l'Europe témoignent de voir bientôt la Paix rétablie, m'engage (en attendant que nous soyons en état de la leur annoncer,) de donner ici l'abregé du Traité de suspension d'armes dont nous venons de parler, qui sera sans doute lû avec plaisir d'un grand nombre de Lecteurs.

Extrait du Traité de suspension d'armes entre les Couronnes de France, d'Espagne & d'Angleterre.

Traité de suspension d'armes entre les trois Couronnes de France, d'Espagne & d'Angleterre.

I. **Q**U'il y aura une suspension d'armes, & de tous les actes d'hostilité entre les Armées, Troupes, Flottes, Escadres & Navires de Leurs Majestez Très-Chrétienne & Britannique, pendant le terme de quatre mois, à commencer du 22. du mois d'Août, jusqu'au 22. du mois de Decembre prochain.

2 Que la même suspension d'armes sera observée entre les Garnisons & Gens de guerre, que Leurs Majestez tiennent pour la défense & garde de leurs Places, dans tous les lieux où leurs armes agissent, tant par terre, par mer, qu'autrement; ensorte que s'il arrivoit, que pendant le tems de la suspension, on y contrevenoit de part ou d'autre, que la surprise de quelques Places, soit par attaque, surprise ou intelligence, en quelque endroit du monde que

ce soit ; qu'on fit des prisonniers ou d'autres actes d'hostilité par quelque accident imprévu, cette contrevention se réparera de part & d'autre de bonne foi, sans délai, difficulté &c. restituant sans aucune diminution ce qui aura été pris, & mettant les prisonniers en liberté, sans payer aucune chose pour leur rançon, ni pour leur dépense.

3. Que pour prévenir tous sujets de plainte & contestations qui pourroient naître à l'occasion des Vaisseaux, marchandises ou autres effets qui seroient pris par mer ; on est convenu réciproquement que lesdits Vaisseaux, marchandises & effets qui seront pris dans la Manche & dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours depuis la signature de la suspension d'armes, seront restitués de part & d'autre ; que le terme sera de six semaines, pour les prises faites depuis la Manche, les mers Britanniques & les mers du Nord, jusqu'au Cap St. Vincent, même terme de six semaines, au-delà du Cap jusqu'à la Ligne, & de six mois au-delà de la Ligne, & dans tous les autres endroits du monde, sans aucune exception.

4. Comme la même suspension sera observée entre les Royaumes de la Grande Bretagne & d'Espagne, Sa Majesté Britannique promet qu'aucun de ses Vaisseaux ou Bâtimens, ni aucun de ses Sujets ne seront désormais employez à transporter ou convoyer en Portugal, en Catalogne, ni dans aucun des lieux où la guerre se fait presentement, des troupes, Chevaux, armes, habits ou munitions de guerre & de bouche.

5. Toutefois il sera libre à Sa Majesté Britannique de faire transporter des troupes, des munitions & provisions dans les Places de Gil-

braltar & Port-Mahon, occupées par ses armées, & dont la possession lui doit demeurer par le Traité de Paix qui interviendra; comme aussi de retirer d'Espagne les troupes Angloises & les effets qui leur appartiennent dans ce Royaume.

6. Sa Majesté Britannique pourra pareillement, sans contrevenir à ce Traité, prêter ses Vaisseaux pour transporter en Portugal les troupes Portugaises qui sont en Catalogne, comme aussi pour transporter en Italie les troupes Allemandes, qui sont dans la même Principauté de Catalogne.

7. Qu'immédiatement après que le present Traité aura été déclaré en Espagne, le Roi se fait fort que le blocus de Gibraltar sera levé, & que la Garnison Angloise, & les Marchands qui se trouveront dans cette Place, pourront en toute liberté vivre, traiter & negocier avec les Espagnols.

8. Qu'enfin les ratifications du present Traité seront échangées de part & d'autre dans le terme de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

Fait à Paris le 19. Août 1712. Signé pour Sa Majesté Très-Chrétienne. COLBERT DE CROISSI. De la part de Sa Majesté Britannique. BULLINGBROCK.

Ratification de ce Traité.

VII. Mr. Prior qui resta en France après le départ de Mr. de Bullingbrock, ayant remis à Mr. de Torcy la ratification de la Reine, l'on en envoya un *Duplicata* en Espagne au commencement de Septembre avec le Traité. Voilà les heureux présages de la Paix que j'avois à annoncer, en attendant que ce grand ouvrage soit conduit à sa perfection.

VIII. La

VIII. La Reine Douairiere d'Angleterre, veuve du Roi de la Grande Bretagne Jacques II. a quitté depuis quelques mois, le séjour de St. Germain en Laye pour faire une espece de retraite au Monastere des Religieuses de Ste. Marie de Chaillot près de Paris. Ce fut dans cet endroit que le Prince son fils, (qui après avoir fait quelques Campagnes sous le nom de *Chevalier de saint George*, porte presentement celui de *Duc de Gloucester*,) alla prendre congé de la Reine sa mere, à la veille d'un voyage qu'il doit faire, je ne sçai où: J'apprens seulement par des lettres de Paris, que cette separation fut accompagnée d'un torrent de larmes, que la nature arracha du tendre cœur d'une mere, & des sentimens respectueux & reconnoissans d'un fils, qui a toujours paru entierelement dévoué aux Decrets du Roi des Rois; qu'on n'a jamais vû murmurer contre les plus rudes coups dont l'infortune a accompagné sa naissance: ce Prince, qui fut accompagné à quelques lieues de Paris par le Duc de Lauzun, prit la route de Reims: depuis la mort du Roi son pere il a été connu dans diverses Cours de l'Europe sous le nom de Jacques III. nous avons crû que cet éclaircissement étoit necessaire pour ceux qui liront les ouvrages de nôtre tems, où l'on trouvera le fils du Roi Jacques II. nommé differemment, tant avant qu'après la mort de ce Monarque; du vivant de son pere toute l'Europe le reconnut sous le nom de *Prince de Galles*: après cette mort les Anglois, Ecoffois & Irlandois qui l'avoient suivi en France, saluerent le

*Retraite
de la Reine
d'Angleterre
Eponje du
Roi Jacques
II.*

*Départ d'un
Chevalier
de St. George
presentement
Duc
de Gloucester,
connu dans
quelques
Cours sous
le nom de
Jacques III.*

Prince son fils sous le nom de *Roi Jaques III.* le jeune Prince ayant fait quelques campagnes, & des voyages *incognito*, ne voulut être nommé que *Chevalier de St. George*: il a pris présentement le nom de *Duc de Glocester*, ce sera sur ce dernier nom, qu'on le designera à l'avenir, lorsqu'on aura occasion de parler de lui, à moins que la fortune agissant de concert avec la Nation Britannique bien unie, ne produise quelque changement aussi favorable pour lui & aussi glorieux pour les Anglois, que celui qui suivit de près la mort d'Olivier Cromwel.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

de I. **O**N a vû à Naples pendant plus d'un mois quelque chote d'approchant de ce qui arriva au Barbier du Roi de Phrigie; Midas, (sur la foi d'Ovide) ayant eu le malheur de déplaire au Dieu Apollon, en fut puni par des oreilles qui paroïssient avoir été faites sur le moule de celles du Griffon de Sancho Pança: le seul Barbier le sçavoit, mais sa vie étoit en danger s'il reveloit un pareil secret.

*Ce secret à garder est un poids qui l'accable;
Il craint d'être puni s'il l'ose reveler;
Cependant quoi qu'il craigne, il brûle de parler.*

*Enfin las de souffrir à force de se taire,
Il s'écarte, il se rend dans un champ solitaire,*

des Princes &c. Octobre 1712. 255

Il fait un trou dans terre, & murmurant tout bas,

Raconte ce qui vient d'arriver à Midas.

Il recouvre ce trou, comme si sa parole,

Enterrée en ce lieu, devoit être frivole ;

Es part, fort soulagé d'avoir dit un secret,

Que la crainte lui fait renfermer à regret ...

Les roseaux agitez des zephirs, à l'instant,

Publiant le secret, disent en éclatant ;

LE ROI MIDAS A DES OREILLES D'ANE.

II. Le Comte Boromé Viceroy de Naples, voulant cacher au peuple les fâcheuses nouvelles qu'il avoit reçu de Flandres ; la separation des Anglois ; la surpriſe de Denain, & des suites qu'elle eut ; fit défendre de publier aucune nouvelle, excepté celles qui seroient données aux Colporteurs par un des Secretaires du Palais : pour occuper les esprits de matieres agréables, on fit imprimer une Relation de la conquête du Queſnoy, & du ſiege de Landrecy, dans laquelle on inféra un article, par lequel on informoit le public, *que les negociations de Paix entre la France & l'Angleterre étoient rompuës, & que Sa M. B. avoit renouvelé pour huit ans le Traité de la grande alliance avec l'Empereur & les Hollandois* : mais comme cette Relation ne quadroit pas avec les differents avis des lettres des particuliers, & que personne n'oſoit dire librement son ſentiment, on ſe contentoit de répondre à ceux qui demandoient *che nouva ? il Ré Midas a le orechie d'Asino.*

Le Comte de Boromé veut empêcher de manifester la vérité, & à quel ſujet.

III. Le Duc d'Éſcalonna ci-devant Vice-Roi de Naples, le Duc de Biſſacia. le

Le Dne
d'Escalonna
& autres
prisonniers
Napolitains,
échangés
avec Mr.
Stanhope
&c.

Prince de Castiglione & le Prince de Cellamare, Neveu du Cardinal del Giudice, qui furent faits prisonniers de guerre à la prise de Gaëte, lors de la dernière révolution de Naples; après avoir supporté pendant plusieurs années la dure prison dans laquelle ils ont été enfermez dans divers Châteaux de Lombardie, parce qu'ils ne vouloient point violer le serment de fidélité qu'ils avoient juré au Roi Philippe V. ces prisonniers, dit-on, furent mis en liberté au mois de Juillet, ayant été échangés avec le Général Stanhope, & les autres prisonniers que les Espagnols firent aux journées de Brihuega & de Villaviciosa.

Fille qui
prêche à Ro-
me, & qui
est emprison-
née.

IV. Il est assez ordinaire de voir paroître sur le Théâtre des femmes & des filles qui même y remplissent leur rôle quelque fois mieux que les hommes: mais il est si rare qu'on leur permette d'évangéliser, qu'on a trouvé fort extraordinaire qu'une fille ait prêché publiquement dans Rome: le Baron de Schenk Envoyé du Roi Auguste, revêtu de l'Ordre de Prêtrise depuis quelque tems, avoit chez lui une fille Allemande d'environ 30. ans, sœur d'une des Demoiselles de l'Imperatrice mere. Le Baron Schenck ayant fait sonner le Sermon dans l'Eglise *del l'anima* de la Nation Allemande le 24 Juillet; lors que la Cloche finit, la fille Allemande monta en Chaire, elle prêcha dans sa langue pendant plus d'une heure; l'Auditoire fut nombreux, & fortit satisfait, les uns de la nouveauté, les autres de la spiritualité de la Prêcheresse: on publia d'abord que le

Pape

des Princes &c. Octobre 1712. 257

Pape lui avoit permis de monter en Chaire, mais elle ne se trouva autorisée que de l'Envoyé du Roi Auguste, de sorte que par ordre de Sa Sainteté cette fille fut arrêtée, & conduite dans le Couvent des Religieuses bleuës qu'on nomme *Turchini*; quelques jours après on la transféra dans les prisons du St. Office: le Sacristain qui avoit fait sonner le Sermon, a été privé de son employ: pour le Baron de Scenck qui avoit menagé secretement cet spectacle pour le Public, il a été suspendu de toutes fonctions Ecclesiastiques.

V. Dans le tems qu'on croyoit les différens entre la Cour de Rome & celle de Madrid sur le point d'être terminez, il est survenu un nouvel incident qui reculera cet accomodement: c'est que le Pape dans le Consistoire qu'il tint le premier Août, proposa à la nomination de l'Empereur Don Isidore Bertran; cet Ecclesiastique avoit depuis quelques années signalé son zele pour la Maison d'Autriche, en insinuant aux peuples de Catalogne de se soulever contre le Roi Philippe V. & de renoncer à l'obéissance & serment de fidélité que toute la Nation Catalane lui avoit prêté: les Cardinaux de la Tremouille, Gualterio, Acquaviva & Ottoni qui se trouverent à ce Consistoire, alleguerent diverses raisons pour faire connoître au Saint Pere les inconveniens qui naistroient tant à l'égard du spirituel que du Gouvernement temporel, si l'on donnoit les Charges de Prelatures à de pareils Sujets, qui même en tems de paix seroient capables de fomentier des nouvelles

Archevêché de Tarragon est donné à la nomination de l'Empereur.

Opposition qu'on y forme.

revoltes; ils exposèrent aussi le défaut du droit de nomination: mais comme ils virent que leurs raisons ne produiroient rien, ils firent les protestations convenables, se leverent de leurs places & sortirent du Consistoire.

Mr. Petersborough arrive en Italie & pour-quoi.

VI. Mr. le Comte de Petersborough, se rendit au mois d'Août à Milan pour exécuter les ordres de la Reine d'Angleterre, en ce qui concernoit les troupes, l'artillerie, & les autres effets des Anglois repandus en Lombardie & autres États d'Italie; comme aussi pour faire passer aux Escadres Angloises sur la Méditerranée les ordres de la Cour de Londres.

Nouveau secours envoyé à Barcelonne.

VII. Le 6. Août on embarqua à Vado & à St. Pierre d'Aréna sur la Côte de Gènes environ 1500. Chevaux, 500. barils de poudre, 200. caisses d'armes, & 500. hommes de recrûs pour les troupes Allemandes qui sont en Catalogne: comme avant qu'ils eussent mis à la voile, il mourut 50. Chevaux sur un Bâtiment Anglois, le Commissaire Allemand en a demandé le payement à l'Amiral Jennings, parent de Madame de Marlborough, prétendant que cette perte vient de la négligence des Officiers du Vaissseau Anglois, qui n'avoient pas donné assez d'air à ces Chevaux.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **Q**uoique nous ayons déjà avancé la Paix conclûe entre les Cantons Suisses

des Princes &c. Octobre 1712. 259

Suiffes qui avoient pris les armes les-uns contre les autres, * nous ne laifférons pas de rapporter quelque faits qui ont précédé ce Traité, & qui méritent de trouver place dans l'Histoire du tems: un zele de Religion que les meilleurs Catholiques jugerent être mal placé, obligea le Nonce du Pape d'animer les Prêtres & les Païsans contre les Magiftras des Cantons de Switz, d'Underwal & de Zug, parce qu'ils avoient donné les mains à l'Assemblée d'Araw, pour pacifier les troubles domestiques: les peuples de Lucerne & d'Ury se revoltèrent aussi contre les Magiftrats: il y en eut qui furent maltraitez, d'autres furent errans fans ôser retourner dans leurs Maisons: d'autres furent contrains de se mettre à la tête des mutins pour recommencer la guerre contre les Cantons de Berne & de Zurich: le Comte de Trautmansdorf Ambassadeur de l'Empereur agissoit de concert avec le Nonce du Pape sur d'autres principes; les liaisons de l'Abbé de St. Gal avec les Cours de Rome & de Vienne, flatoit l'une de quelque progres pour la Religion Catholique dans le Comté de Tockembourg & au voisinage: la Cour Imperiale esperoit, qu'à la faveur de ces troubles, elle pouroit rétablir son autorité & sa domination en Suiffe, comme elle venoit de faire en Italie à la faveur de la guerre d'Espagne.

La confusion & l'animosité furent poussées si long, que les femmes des Cantons populaires prirent les armes aussi bien que leurs maris, lesquelles manifesterent leur

fureur

* Voyez Septembre page 234.

Particularitez de la guerre des Suiffes.

fureur dans la Bataille qui se donna entre les deux partis le 20. Juillet: Les Protestans gagnèrent cette Bataille, après que la victoire fut longtems disputée: mais cet avantage faillit à être funeste à la liberté du Corps Helvetique: car les Catholiques se voyant vaincus, & à la veille d'être entièrement subjugués par le parti Protestant; plutôt de se soumettre à la domination de leurs ennemis, résolurent d'envoyer des Députez à Vienne pour se donner à l'Empereur: cette resolution étoit l'effet du désespoir; mais la prudence des deux Cantons Protestans leur fit enfin ouvrir les yeux sur leurs véritables interêts & sur ceux de tout le Corps Helvetique; ils mirent en pratique les avis salutaires de l'Ambassadeur de France, qui depuis plusieurs mois se donnoit des soins infinis pour porter les deux partis à convenir entr'eux d'une Paix sortable, pour prévenir les fâcheuses suites d'une guerre qui ne tendoit qu'à leur commune destruction.

*Discours de
Mr. le Comte
du Luc à
la Diette
d'Arav.*

II. Enfin cette Paix ayant été conclüe le 9. Août & ratifiée le onze, Mr. le Comte du Luc Ambassadeur de France fit le 12. du même mois un discours à la Diette d'Arav en ces termes.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS.

Vous êtes trop instruits par vous mêmes, de la part que le Roi mon Maître a prise à vos derniers troubles, pour douter de celle qu'il prend à vôtre réunion: & je vois avec une grande consolation, que vous rendez justice au zele constant que j'ai fait pa-

roître

vôtre pour rapprocher vos esprits, & les acheminer au grand ouvrage que vous venez de consommé. Je viens donc, Magnifiques Seigneurs, vous marquer ma joye & vous exhorter à ne rien négliger pour rendre à jamais durable une résolution qui peut seule maintenir votre République dans son ancienne félicité.

En éprouvant les malheurs de la guerre, vous avez éprouvé les funestes suites que traîne après soy le violement de la discipline, & de la subordination. Dieu n'a pas permis que ceux qui ont soufflé parmi vous, l'esprit de revolte, vissent triompher leurs pernicieux desseins, mais il a voulu vous faire sentir combien il est dangereux de renverser l'ordre qu'il a établi, & vous marquer en même tems la différence que vous devez faire entre les conseils d'un zélé séditieux, & ceux d'une amitié desintéressée.

C'est donc à vous, Magnifiques Seigneurs, à distinguer vos vrais amis, & à prendre de justes mesures contre ceux qui abusent de ce nom, pour travailler plus sûrement à votre perte. C'est à vous à faire revivre vos loix languissantes, à rétablir l'ordre & la justice, & à rendre à vos Magistrats l'autorité qui leur a été ravie par des factieux & des rebelles.

Si vous y donnez une attention convenable, j'espère que vous trouverez dans ma conduite une modération qui n'a guere d'exemple. Vous connoîtrez, Magnifiques Seigneurs, que l'envie que j'ai eüe de contribuer à la paix, m'a fait négliger en quelque sorte la dignité de mon caractère, en dissimulant des offenses dont même je ne vous
parle-

parlerois point aujourd'hui, si je ne croyois nécessaire pour vôtre propre repos, de ne les pas laisser impunies.

Vous apprendrez que dans certains Cantons on a parlé de Mr. l'Ambassadeur d'Espagne & de moi, *comme de fauteurs d'herétiques, vendus aux deux loüables Cantons de Zurich & de Berne.* Sur cette imposture aussi grossiere qu'insolente, les nouveaux Regents établis par les seditieux, ont déclaré traitres tous ceux qui auroient relation avec nous. Nos lettres aux Cantons ont été reçues & méprisées, & celles qu'on a pû intercepter, quoi qu'elles ne contiennent rien que d'indifferent ou de juste, ont servi de prétexte contre ceux à qui elles étoient adressées. Ils ont été maltraitez, dégradés de leurs Emplois, & n'ont sauvé leur vie que par une espece de miracle.

Vous jugez bien, Magnifiques Seigneurs, que le Roi n'y sera pas insensible lors que j'aurai eu l'honneur de l'informer de la verité. J'ai lieu de croire que Sa M. en l'apprenant, sçaura en même tems que les seditieux auront subi la peine qu'ils ont meritée, & dont vous ne pouvez les affranchir sans vous exposer à tomber dans de nouveaux troubles, plus dangereux que ceux dont vous venez de délivrer la Nation par vôtre prudence, & par vôtre zele; vertus dignes de vos glorieux Ancêtres, & qui m'ont rempli pour vous, Magnifiques Seigneurs, d'une estime & d'une vénération qui dureront autant que ma vie.

III. Les Suisses ont reconnu dans cette occasion les véritables amis du repos de leur

des Princes &c. Octobre 1712. 263

leur République, d'avec ceux qui depuis longtems ne travailloient qu'à exciter des troubles, dans l'esperance de pouvoir y tirer quelque avantage aux dépens de la liberté Helvetique : Mrs. les Cantons de Berne témoignèrent leur gratitude, des importants services que Mr. le Comte du Luc avoit rendu à toute la Suisse, qui, (suivant l'expression des Regens de ce celebre Canton,) a été l'*instrument dont Dieu s'est servi pour rétablir la Paix* dans ce País-là : je viens de recevoir de Berne la copie de la lettre de remerciement de ce Canton à Mr. l'Ambassadeur de France, & la réponse que ce Ministre y fit : je joins icil'une & l'autre pour servir de preuve à ce que je viens d'avancer.

Lettre écrite à Mr. le Comte du Luc par le Canton de Berne le 17. Août 1712.

TRE'S-ILLUSTRE SEIGNEUR,

DE grands merites & de grandes marques d'amitié ne peuvent pas être égalées ni recompensées par de foibles paroles de remerciement ; cependant l'on met par là au jour la reconnoissance de l'ame & du cœur ; or comme nous benissons avant toutes choses, avec une très-profonde humilité de cœur, la très-puissante main de Dieu pour l'heureux rétablissement de la presente Paix dans notre chere Patrie, nous avons dû avec raison nous souvenir aussi, que Dieu a voulu se servir de Vôtre Excellence comme d'un puissant instrument, pour nous départir cette grande benediction, en ce que par les offices aussi louables qu'infatigables
que

que V^{otre} Excellence a employez sans jamais se rebuter ; toutes hostilitéz ont été abolies, nos murs couronnés pour ainsi dire de lauriers, tout le País remis dans son repos & dans son état précédent, & en un mot toute la Suisse ranimée de nouveau.

Nous graverons avec une loüange éternelle dans nos cœurs les soins, le zele & la bienveillance extraordinaire que V^{otre} Excellence a fait paroître dans la negociation de Paix qui vient d'être terminée ; & lui marquerons autant qu'il nous sera possible, la reconnoissance que nous en conserverons toujours ; cependant nous prions Dieu qu'il conserve encore longues années V^{otre} Excellence dans une continuelle santé, prospérité & benediction.

*Réponse de Monsieur le Comte du Lus le 20.
Août 1712.*

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

LA lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 17. est pour moi un très-grand sujet de consolation. J'ai désiré avec une vive ardeur de revoir le calme rétabli dans le loüable Corps Helvetique, & en même tems de vous donner des preuves de la continuation de mon zele. Si mes vœux sont exaucez, Magnifiques Seigneurs, en exécutant les ordres du Roi mon Maître, qui ne tendent jamais qu'à tout ce qui peut avoir rapport à v^{otre} gloire & à v^{otre} bonheur ; je parviendrai non seulement au but que je me suis proposé de meriter v^{otre} confiance ; mais à ramener ceux qui par des préventions peu équitables ont pû croire que Sa Majesté & son Ministre n'avoient pas fortement

des Princes, &c Octobre 1712. 265
ment à cœur les intérêts de vôtre Etat, qui
autre fois a donné à la Couronne tant de mar-
ques de zele, & d'une affection singuliere.
J'espère que Dieu secondera mes bonnes in-
tentions, & que vous voudrez bien perseverer
dans les justes sentimens que vous témoignez,
sur ce qui me regarde. Je n'oublierai rien
pour vous y engager, & je m'estimerai très-
heureux, si mes soins ont le succès que j'ai lieu
d'attendre de vôtre justice. Je prie Dieu &c.

IV. Mr. le Marquis de Baretti Landi,
Ambassadeur d'Espagne en Suisse, fit le
29. Août dans le Conseil de Lucerne un
très-beau discours en Italien: nous en don-
nerons la traduction le mois prochain,
l'ayant reçu trop tard pour pouvoir trou-
ver place dans celui-ci.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable
en ALLÉMAGNE depuis le mois
dernier.*

I. **C**OMME les Moscovites & les Saxons
occupent encore les Places de la
frontiere de Pologne, telles que sont Leo-
pold, Kiovie &c. il est toujours très-diffi-
cile au Roi de Suede de faire passer ses
Couriers; ils ne sont pas en sûreté de ve-
nir par la Hongrie & l'Allemagne, depuis
l'irruption que les ennemis ont fait dans
ses Etats de Pommeranie & de Brême:
ainsi il n'est pas surprenant si l'on aper-
çoit tant de variété & d'incertitude dans
les avis que les Polonois, les Saxons & les
Moscovites

*Raison qui
ont retardé
le départ du
Roi de Sue-
de, qui est
encore à
Bender.*

Moscovites publient de la situation des affaires de Sa Majesté Suedoise : cependant on a scû par la voye de Vienne, que dès le mois de Juillet tout étoit prêt pour le départ du Roi de Suede, pour s'en retourner dans ses Etats ; que les quatre Bachas, 5000. Turcs & 500. Tartares, qui devoient l'escorter, étoient arrivez à Bender ; mais que Sa Majesté ayant appris en même tems, que non seulement les Moscovites n'avoient pas évacué la Pologne, que l'Armée Polonoise & Saxonne, par ordre du Roi Auguste l'attendoit à son passage ; que pour le lui rendre plus difficile, les Saxons, les Moscovites & les Danois avoient complotté ensemble une irruption dans les Provinces de Suede situées dans l'Empire, comme sont la Pommeranie, Brême &c. ce Prince n'avoit pas jugé à propos d'aller livrer sa personne à ses ennemis, n'ayant qu'une escorte mediocre pour surmonter tant de difficultez.

II. La prudence du Roi de Suede l'obligea de dépêcher un Courier à Mr. Funck son Ministre à Constantinople, pour représenter à la Porte les motifs du retardement de son départ. Mr. Dalmant Resident Imperial à Constantinople écrivit au mois d'Août les raisons alleguées au Grand Visir & aux Membres du Divan, par le Ministre Suedois : voici l'extrait de sa lettre adressée au Vice-Président du Conseil de guerre de l'Empereur.

*Ses remon-
trances à la
Porte Otto-
manne sur le*

„ Le Roi de Suede a fait représenter
„ au Grand Visir & aux autres Ministres,
„ qu'il y alloit de la gloire de Sa Hautesse,
„ de réfléchir sur le danger où Sa Majesté
Suedoise

des Princes, &c. Octobre 17

Suedoise exposeroit sa personne, si elle
entreprendoit son voyage avec une escorte
mediocre: que son retour dans ses Etats
devant se faire à travers de la Pologne,
Sa Hauteffe avoit jugé de prescrire par
la Paix qu'Elle a accordée au Czard, que
tous les Moscovites evacuoient ce
Royaume, & que la République de Po-
logne donneroit des assurances de la sse-
ce passage libre: que quoique Sa Majesté
Suedoise fût bien persuadée par les
exemples qu'Elle en avoit, que le Czard
observeroit aussi mal ce Traité qu'il avoit
fait tant d'autres; Elle n'avoit pas laissé
de se préparer pour partir; mais qu'Elle
venoit d'apprendre que le Czard &
le Roi Auguste, également peu dispo-
sez d'exécuter les promesses faites à Sa
Hauteffe; au lieu de faciliter son passage
avoient non seulement posté un grand
nombre de troupes sur les avenues de
la Pologne, laissé des Moscovites dans
les principales Villes; mais encore réuni
toutes leurs forces avec celles du Roi
de Dannemarck pour s'emparer des
Provinces de Sa Majesté Suedoise, par
où Elle doit necessairement passer pour
retourner dans ses Etats: que d'ailleurs
une Armée composée de troupes Saxon-
nes & Polonoises, dévouées à ses enne-
mis, l'attendoit en Pologne, pour inquié-
ter son passage, ayant déjà maltraité une
avantgarde qui n'avoit été envoyée sous
la conduite du Général Grudzinski, que
pour s'assurer du libre passage des Rivie-
res, & obliger les Moscovites de s'en
éloigner, ainsi que le Traité de Paix ac-

*...sage de sa
personne &
l'infidélité
du Czard.*

22 cordé au Czard par Sa Hauteſſe les y
 23 engageoit : que lorsque Sa Hauteſſe avoit
 24 jugé à propos de préſcrire par ſon der-
 25 nier Traité, que les Moſcovites évacue-
 26 roient toute la Pologne, pour laiſſer le
 27 libre paſſage au Roi de Suede, la Porte
 28 n'avoit ſans doute pas prétendu que ces
 29 mêmes Moſcovites allaſſent en Pomme-
 30 ranie lui fermer l'entrée de ſes Etats :
 31 que par cette nouvelle entrepriſe le Czard
 32 manifeſtoit le mépris qu'il faiſoit de l'a-
 33 mitié de Sa Hauteſſe ; que le peu d'exa-
 34 ctitude du Moſcovite à remplir les con-
 35 ditions des derniers Traitez, & les me-
 36 ſures qu'il prend de concert avec les Rois
 37 Auguſte & de Dannemarck, ſont des
 38 preuves convainquantes, que le Czard
 39 ne cherche qu'à faire enlever le Roi de
 40 Suede, pour pouvoir plus aiſément ache-
 41 ver de s'emparer du reſte de ſes Etats,
 42 afin de s'en ſervir par la ſuite à ſubjuger
 43 ceux de ſes autres voiſins.

22 Que dans cette ſituation le Roi de
 23 Suede, déjà ſi redevable à la généroſité
 24 de Sa Hauteſſe, (qui s'eſt acquiſe uné
 25 gloire immortelle à l'occaſion de la pro-
 26 tection qu'Elle a bien voulu lui donner,)
 27 la ſupplie d'achever le glorieux ouvra-
 28 ge qu'Elle a commencé, qui auroit été
 29 conduit dans ſa perfection depuis long-
 30 tems, ſi le Conſeil de Sa Hauteſſe ne
 31 s'étoit pas ſi aiſément laiſſé prévenir aux
 32 trompeuſes promeſſes du Czard, accou-
 33 tumé à violer les Traitez, le Droit des
 34 Gens & la foi promiſe : qu'en attendant
 35 que Sa Hauteſſe ſoit informée de toutes
 36 ces vérités, par le rapport que lui en doi-
 37 vent

vent faire ses plus fideles Ministres; Sa M.^{te} Suedoise demande à Sa Hauteſſe la continuation de ſa protection, la ſuppliant de trouver bon, qu'Elle reſte dans les Etats de Sa Hauteſſe juſques à ce que le paſſage ſoit libre pour retourner dans les ſiens, ou qu'il plaiſe à Sa Hauteſſe de lui donner un nombre ſuffiſant de troupes pour s'ouvrir cette route contre ceux qui voudront s'y oppoſer &c.

Le Reſident Imperial ajoûte au bas de ſa Lettre, qu'il paroifſoit que les raiſons du Roi de Suede avoient frappé le Grand Seigneur, & qu'il étoit à craindre qu'il n'y eût une nouvelle rupture entre les Turcs & les Ruſſiens.

En effet, il n'y a pas d'apparence que l'intention du Grand Seigneur ait été d'obliger les Moſcovites de quitter la Pologne pour aller en Pommeranie: l'objet principal de Sa Hauteſſe étoit de faciliter au Roi de Suede le retour dans ſes Etats, qui ne pouvoit ſe faire tant que le Czard auroit de puiffantes Armées rependuës dans la Pologne: mais cette retraite devient plus difficile, lorſque les mêmes Moſcovites qui occupent la Livonie, s'emparent encore de la Pommeranie: car quand ce Prince n'auroit rien à craindre, ou qu'il ſeroit en état de vaincre tous les obſtacles formez de la part des Moſcovites & des Saxons, qui ſont reſtez en Pologne, ou de l'Armée de la Couronne, dont les Généraux ſont dévoüez au Roi Auguſte & au Czard; il eſt certain qu'avec une eſcorte mediocre il ne pouroit pas paſſer en Suede, & qu'il s'expoſeroit d'être renfermé avec tous ceux de ſa ſuite, s'il venoit à pouvoir penetrer entre

la Vistule & l'Oder. Ce Prince est à plaindre, mais quelque malheureux qu'il soit, ceux qui travailleront à son histoire ou à celle de ce siècle, y trouveront de beaux endroits pour élever sa gloire au dessus de celle de ses ennemis, qui sans aucun légitime sujet se sont unis pour l'accabler, dans le tems qu'on l'a vû dépourvû de tous secours. A l'égard de la fidelité, du zele, & de la perseverance de ses Sujets à soutenir seuls & sans Chef, tous les efforts redoublez de tant d'ennemis unis ensemble pour les subjuguer, on en trouve si peu d'exemples dans l'histoire des siècles passez, que ceux qui feront celle de la guerre du Nord, quelques exacts & éloquens qu'ils soient, auront de la peine à trouver des termes qui égalent le merite de la fidelité Suedoise.

*Difficultez
entrel'Em-
pereur & les
Hongrois.*

III. Quoique l'Empereur ait fait un assez long séjour à Presbourg, ses Ministres n'ont pas pû convenir avec les Députez des Etats d'Hongrie pour regler tous les griefs de la Nation : ceux qui souffrent le plus de difficultez sont 1^o de transmettre l'heredité de la Couronne Hongroise, quoi qu'élective aux Branches feminines de la Maison d'Autriche : 2^o de ne donner qu'à des Hongrois suivant les loix, les principales Charges & Emplois du Royaume : 3^o les Hongrois taxant du nom *d'usurpation* les biens de la Noblesse, des particuliers & des Consistoires Protéstans, que les deux derniers Empereurs sous le specieux prétexte de confiscation, ont donné aux Jésuites, aux Membres du Conseil, &

59 aux autres Courtifans de Vienne, ils en
59 demandent la restitution.

IV. Ces articles & quelques autres contestez par les Ministres Imperiaux, sont capables d'exciter de nouveaux troubles dans la Hongrie: les symptômes de mécontentement ont déjà paru dans diverses rencontres, même dans les entretiens les plus dociles entre les Députez d'Hongrie & les Ministres du Conseil Aulique; ceux ci, dit on, veulent continuer de gouverner la Hongrie avec la même autorité qu'ils y exercent depuis 24. ans: ceux-là réclament leurs loix, dont les Empereurs Leopold & Joseph ont juré solennellement (lors de leur élection) l'observation: l'Empereur Charles a promis de s'y conformer lors qu'il a été couronné; que sans blesser le respect qui est dû à S. M. les Etats d'Hongrie soutiennent qu'Elle y est encore plus obligée que les Predecesseurs; qu'on a même lieu de l'attendre, si Sa M. I. fait quelque attention sur ce qui s'est passé en sa faveur, au moment que les Hongrois se sont vûs libres, puisque sans faire valoir l'ancien privilege de la Nation, on a proclamé & couronné Sa M. sans observer les formalitez de l'élection; laquelle on auroit pû faire revivre si l'on ne s'étoit fié aux promesses qu'on leur a faites si souvent au nom du nouveau Roi, dans le tems même qu'il étoit encore en Catalogne.

On assure qu'on a déjà vû quelque étincelle de mécontentement s'élever en Hongrie; qu'un Corps de 4. à 500. Hongrois

*Apparance
de nouveaux
troubles en
Hongrie.*

avoient paru en armes à Balaton dans la Haute Hongrie avec des Drapeaux où l'on lisoit ces mots, *pour le Roi les loix & la liberté*: on ne peut encore rien dire de bien positif là-dessus, si ce n'est qu'au moment qu'on eut avis à Vienne de cet attroupe-ment, on fit marcher deux Regimens Imperiaux de ce côté-là, & que le Cardinal de Saxe-Zeith eut ordre d'aller à Presbourg pour tâcher de terminer la Diette à la satisfaction de Sa M. I.

1727. de
Wirtemberg
attaque in-
ructieuse-
ment les li-
gnes des
François à
Weysem-
bourg.

V. Toute l'attention de l'Europe, à l'é-
gard de la guerre des Alliez contre la
France & l'Espagne, étoit fixée aux Pais-
Bas, & l'on ne s'attendoit à aucune entre-
prise ailleurs: mais les Imprimez d'Hol-
lande du 23 Août informèrent le Public;
que l'Empereur & le Prince Eugene ayant
aprouvé le dessein que le Duc de Wirtem-
berg avoit formé d'attaquer & de forcer
les lignes de Weysembourg dans la basse
Alsace; ce Duc avoit marché le 13. avant
jour avec l'Armée Imperiale, ayant fait
venir de Landau l'Artillerie, les muni-
tions de guerre & les outils à remuer la
terre: un Article plus bas, les mêmes
imprimez annoncent au public; qu'un
Exprez dépêché par le Duc de Wir-
temberg à l'Electeur Palatin lui avoit
apporté *l'agréable nouvelle*, que ce Duc
avoit forcé les lignes Françoises quoi-
que deffenduës par douze mille hom-
mes &c.

Quelques jours après, cette *agréable
nouvelle*, fut changée en *fâcheuse palinodie*;
cela arrive assés souvent à ceux qui s'e-
panoüissent trop aisément la rate, de tout
ce

ce qui peut flater une passion immodérée: voici le fait de la chose.

Il est vrai que Mr. de Wirtemberg avoit obtenu l'aprobation, ou le commandement de Sa M. I. & du Prince Eugene, d'exécuter ce projet, qui étoit, selon eux, si bien concerté, qu'on ne se flatoit pas moins, que de mettre sous contribution les deux Alsaces, & d'y établir des quartiers d'hiver pour l'Armée Imperiale: avant de l'entreprendre, Mr. de Wirtemberg affecta de publier, qu'il venoit de recevoir ordre de faire un gros détachement vers l'Armée de Flandres; de bien pourvoir Landau & Philisbourg, ensuite de repasser le Rhin avec le reste de ses troupes: les mouvemens qu'il fit pendant quelques jours, sembloient justifier ce qu'il disoit: mais Mr. le Maréchal d'Harcourt ne s'y amusant pas, prit les précautions qu'il jugea nécessaires, soit pour défendre son terrain en cas d'attaque; soit pour faire un détachement de la force de celui des Imperiaux.

Le mystere fut dévoilé le 14. lorsque toute l'Armée Imperiale parut devant les lignes, leurs Batteries furent dressées contre la Ville de Weysembourg, qu'on canonna pendant deux jours: l'Armée de France y répondit avec un feu supérieur: deux colonnes d'Imperiaux qui avoient marché la nuit par la montagne pour prendre en Flanc la gauche des François, se rencontrèrent sans se connoître, & firent une décharge les uns sur les autres, qui les mit en confusion, se croyant prévenus & attaquez par les François: enfin ils décampèrent la nuit du 17. au 18. avec aisés

de précipitation, puisqu'ils abandonnerent quelques-unes de leurs batteries: ils eurent environ 200. hommes tuez ou mis hors de combat, & les François n'y perdirent que cinq hommes. On assure que le Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de Landau, y fut blessé légèrement; ce fut lui qui alla à Vienne rendre compte de cette expédition, où il fut très-peu gracié de la part de l'Empereur. L'armée de l'Empire alla camper à Germersheim près de Spire.

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable dans les Etats du N O R D depuis le mois dernier.

Quatre Places de la Couronne de Suede attaquée par ses ennemis.

I. **L**Es ennemis du Roi de Suede ont commencé l'ouverture de la Campagne par assiéger ou bloquer quatre des principales Places de la Couronne de Suede situées dans l'Empire; sçavoir Stetin, Stralsund dans la Pommeranie, Wismar dans le Mecklembourg, & Staden dans le Duché de Brême, sans que l'Empereur ni la Diète générale de l'Empire se soient mis en état de s'opposer à cette violation du Traité de Westphalie. Lors que l'armement & les mouvemens des Turcs vers le bas Danube occupoient toute l'attention des Moscovites, & qu'on crut les Suedois en état de donner de l'inquiétude aux Rois de Danemarck & Anguste, on vit marcher vers l'Oder une Armée composée des Troupes de plu-

plusieurs Puissances, qu'on nomma *Armée de Neutralité*: on se promettoit qu'elle feroit observer la paix dans l'Empire: mais quoique les Danois & les Saxons fussent les agresseurs, on leur laissa faire irruption dans la Pommeranie sans le moindre obstacle: pour subjuguier plus aisément cette Province, le Czard y a passé cette année avec une nombreuse Armée de Moscovites: le traitement qu'ils ont fait en Pologne, en qualité d'amis, où ils ont ruiné le Clergé, la Noblesse, & le Tiers Etat, n'a pas été un exemple assez sensible aux Puissances d'Allemagne pour les obliger d'arrêter dans ses commencemens une guerre qui s'allumoit chez eux, & qu'on aura peut-être de la peine à éteindre: il a fallu les menaces, & même mettre en mouvement toute la puissance Ottomane pour faire cesser les vexations & les désolations que les Moscovites exerçoient dans un Royaume où le Roi Auguste les avoit appellez en qualité d'Alliez: ce même Prince vient de les introduire dans des Provinces qui dépendent de l'Empire: l'Empereur, les Electeurs, & tant d'autres Puissances le souffrent: que sçait-on, s'il ne faudra pas encore avoir recours aux Turcs & aux Tartares pour rétablir le calme dans la basse Allemagne, & y faire observer un Traité bien plus solennel que celui de Falczin? le Roi de Suede est toujours maltraité par ses ennemis: ses Alliez ne le défendent point; les Garants du Traité de Westphalie en tolèrent la violation; enfin le Roi de Suede est encore à Bender.

*Mauvaise
politique des
Princes
d'Allema-
gne à l'égard
des Mosco-
vites.*

Laissons aux habiles Politiques, & sur
tout

tout aux plus interressez le soin de faire leurs serieuses reflexions sur ces considerations générales; voyons quels ont été les progres des Armes Moscovites, Saxonnnes & Dannoïes contre un simple troupeau déstitué de son Berger, qui perdit à Pultowa la plupart de ceux qui devoient veiller à la garde du Berçail.

Les Moscovites & Saxons ont fait investir Stetin & Stralsond.

II. Les Troupes du Czard & du Roi Auguste ont investi depuis le commencement de la Campagne les Villes de Stetin & de Stralsond, qui sont les deux clefs de la Pommeranie, par lesquelles les secours Suedois peuvent venir dans cette Province: ces deux Puissances ont employé près de deux mois à délibérer quelle seroit de ces deux Places qu'on assiègeroit la premiere: on opina d'abord que ce seroit par Stetin, & on offroit au Roi de Prusse d'en faire la conquête pour son compte, s'il vouloit s'engager de fournir l'Artillerie & les munitions de guerre nécessaires pour exécuter cette entreprise: quel pouvoit être le motif de cette proposition? étoit-ce par générosité que le Czard & le Roi Auguste semblables au grand Alexandre, n'entreprennent des conquêtes que pour avoir le plaisir d'en faire des liberalitez? n'est-ce pas plutôt que ces deux Princes se défiant de leurs propres forces, ont voulu par cet apas attirer le Roi de Prusse dans leur ligue? je pencherai plutôt pour ce dernier objet que pour le premier, si je n'avois vu une lettre écrite à un homme de distinction, par laquelle on lui marque, que le Czard & le Roi Auguste voulant agir avec prudence, ne firent cette offre au Roi de

Offre illusoire faite au Roi de Prusse par le Czard & le Roi Auguste.

des Princes &c. Octobre 1712. 271

de Prusse, qu'afin de sonder si ce Prince étoit dans les interêts du Roi de Suede, & dissiper l'ombrage qu'il pouroit concevoir d'une guerre allumée dans son voisinage; sur tout ayant besoin d'un libre passage par ses États, en attendant qu'on fût en état de s'en assurer par la conquête de Stetin: cependant on n'a pas qu'on se soit encore attaché à aucun de ces deux sieges.

III Le Roi de Dannemarck allié & confederé des Moscovites & Saxons contre la Suede, semble vouloir faire bande à part, & profiter de la diversion de ceux-ci pour exécuter ses projets particuliers, Sa Majesté Danoise tient la Ville de Wismar dans le Duché de Mecklembourg bloquée depuis plus d'un an par un Corps de Troupes, sous les ordres du Général Randzau: mais ce blocus n'est pas si exactement gardé, qu'il ne sorte de tems à autre de la Place des Détachemens pour aller en course: celui qui a fait le plus d'éclat, étoit commandé par le Colonel Bassewitz: il sortit de Wismar le 6. Août avec environ 300. Cavaliers ou Dragons, il alla dans le Holstein-Danois, exigea de la petite Ville d'Oldeflo deux mille écus de rançon: il poussa jusqu'à Frisendorf, terre appartenante à Mr. Lenthe, Conseiller d'Etat de Sa M. D. qui se trouvant dans son Château, eut le chagrin de voir enlever sa vaisselle d'argent, sa cassette & ses meilleurs effets, pour la valeur de vingt-quatre mille Risdals: les Suedois pillerent encore plusieurs autres maisons de Campagne. Cette troupe revint par les Duchez

Wismar bloqué par les Danois.

Courses des Suedois, & butin fait sur leurs ennemis.

chez de Lawembourg & de Mecklenbourg; étant arrivé à une lieue de Wismar, & sachant que le Général Rantzau avoit fait fermer tous les passages, comptant de le gôber à son retour avec tout son butin; le Sr. Bassewitz l'envoya par mer dans Wismar, & pria le Gouverneur de faire faire une sortie qui pût lui ouvrir le passage.

Le Gouverneur détacha 200. Dragons, 600. Fantassins & 8. pièces de Canon; les Danois ne jugeant pas à propos de se mettre entre deux feux, laisserent le passage libre, ainsi le Colonel Bassewitz entra dans Wismar sans perdre un seul homme. Quelques jours après on aprit qu'un autre parti Suedois sorti de Stralsfond avoit enlevé les équipages du Général Menzikof Moscovite près de Gartz en Pommeranie: il y eut aussi un combat près de Stralsfond entre un Détachement Suedois, & un petit Corps de Saxons & de Moscovites, où les derniers furent maltraitez; le Prince de Saxe-Weysensfeld y fut blessé: mais nous n'entrons pas dans le détail de ces petites actions qui sont d'un foible relief pour l'histoire.

IV Nous avons déjà fait mention le mois dernier, * de l'irruption faite par le Roi de Dannemarck dans le Duché de Breme, & des apparences qu'il y avoit que les Princes voisins prévieroient les malheurs, dont cette nouvelle guerre menace le Cercle de la Basse Saxe: voici quelles en ont été les suites.

Après que toute l'Armée Danoise, & sa

*Irruptions
du Roi de
Dannemarck
dans le Du-
ché de Bre-
me.*

* Voyez Septembre page 185.

la grosse Artillerie eurent débarqué dans le Duché de Breme, Sa M. Danoise la fit marcher ver Staden ayant resolu d'en former le siége: la garnison de cette Place est, dit on, de trois mille hommes, bien fournie d'artillerie & munitions de guerre: c'est le Général Stakelberg qui y commande. Au moment qu'on fut informé du dessein des Danois; le Roi de Prusse & le Duc d'Hannover, (soit par motif d'intérêt ou de bienveillance,) envoyèrent un détachement de leurs troupes en sauvegarde à Staden, que le Général Stakelberg distribuâ dans les ouvrages extérieurs de la Place; présuposant que tant qu'elles y seroient, les Danois n'oseroient pas les insulter; mais à peine l'Armée Danoise eut commencé à travailler aux lignes de circonvallation, que ces troupes Brandebourgeoises & Hannoveriennes reçurent ordre de leurs Maîtres d'évacuer ces Postes & de se retirer sur le territoire d'Hambourg, jusques à ce qu'on leur indiquât une autre destination: cette manœuvre donna lieu à divers raisonnemens, dans lesquels il ne convient point d'entrer jusqu'à ce que le mystere, (s'il y en a,) soit un peu mieux découvert.

V. Sa M. Danoise n'ayant donc rien à craindre de la part des Membres du Cercle de la Basse Saxe, fit investir Staden le six du mois d'Août, elle prit son quartier à Agatembourg, qui est une belle Maison de plaisance à demi lieuë de la Ville. La tranchée fut ouverte la nuit du 21. du même mois: nous n'entrerons point dans le détail de tout ce qui se passe dans les attaques: disons un mot de la situation de la Place.

Les troupes de Brandebourg & d'Hannover, prennent en sauvegarde les dehors de Staden, & les abandonnent.

Staden assiégée par le Roi de Danemarck.

*Remarques
historiques
sur cette
Ville.*

On a vû dans un de nos précédents Journaux, * de quelle maniere la Ville de Staden a passé sous la domination de la Couronne de Suede: c'étoit autrefois une Ville Imperiale & Anfiatique: elle est située sur la Riviere de Schwingue, qui se jette dans l'Elbe au dessous de la Place: elle est des dépendances du Cercle de la Basse Saxe: elle est à sept lieuës à l'occident de Hambourg. Le Duc de Brunzwick la bloqua & la prit par famine en 1676. mais par le Traité de Zell, conclu par la mediation du Roi T. C. en 1680. la Ville fut restituée à la Couronne de Suede, dont elle a jouï jusques à présent.

Le Roi de Dannemarck, qui par sa présence animoit ses troupes, fit battre si vivement la Place avec 48. piéces de Canon & 12 mortiers, qu'en peu de jours une partie de la Ville fut ruinée; les Bourgeois irrités de voir incendier leurs maisons, obligèrent le Gouverneur de battre la Chamade le 31. Août; il offrit de rendre la Place à des conditions honorables; mais Sa M. Danoise informé de la consternation qui regnoit dans la Ville; sachant d'ailleurs que ses Bombes avoient mis le feu dans un Magazin à poudre, refusa les conditions que demandoit le Gouverneur: on recommença le feu de part & d'autre; les Danois, après avoir pris d'assaut quelques ouvrages se logerent sur le chemin couvert, y dresserent de nouvelles batteries d'où ils lançoient beaucoup de Bombes dans la Ville, afin d'exciter de plus en plus le murmure des Bourgeois contre la

garde

* Août 1712. page 82.

garnison: tout cela contraignit le Gouverneur de battre de nouveau la cham. de le premier Septembre, il envoya deux Ostages au Camp, & en reçut deux des Danois dans la Ville: après quelques heures de negociation, sans pouvoir convenir d'une Capitulation honorable, les Ostages furent encore renvoyez de part & d'autre: le Roi de Dannemarck persista dans sa premiere resolution, qui étoit, que la garnison se rendroit prisonniere de guerre, que le Fort de Schewinget sur l'Elbe, & les Fregates Suedoises qui y sont, se rendroient aussi à discretion: il est à remarquer que ce Fort est séparé de la Ville, à la distance d'environ demi lieuë, qu'il n'a pas été ni investit ni assiégé; mais comme le Commandant est subordonné aux ordres du Général Stackelberg Gouverneur de Staden, le Roi voulut que ce Fort & les Bâtimens qui y sont à l'ancre, fussent compris dans la Capitulation de la Ville: les Hostilitez ayant recommencé, les Danois donnerent le deux Septembre l'assaut au chemin couvert, le prirent & s'y logerent: on travailloit à combler le fossé de la Place, & à faire les dispositions pour donner l'Assaut général, les brèches étant suffisantes pour cela: ainsi on attendoit d'apprendre la reddition de cette Ville en peu de jours: mais le tems limité pour mettre cet ouvrage sous la presse, ne nous permet pas d'attendre cette nouvelle on pourra en dire un mot par addition à la fin de ce Journal.

*Le Roi de
Dannemarck
réfuse les of-
fres du Gouverneur.*

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

*Ordonnan-
ce Sinodale
des Presbi-
teriens brû-
lée par la
main du
Boureau &
pourquoi.*

I. **U**N Sinode Provincial des Presbiteriens assemblé à Montros en Ecoſſe fit une Ordonnance le 12. juillet , pour célébrer dans les Provinces d'Angus & de Merns , un jeune ſolemnel, accompagné de Predications & de prieres dans toutes les Eglises Presbiteriennes : le motif de cette devorion apparante, étoit, *que la Religion, l'E-
tat & la ſucceſſion Proteſtante étoient en dan-
ger ; de même que les loix & les libertez, depuis
les ſubiis changemens arrivez à la Cour.*

Il étoit aisé de juger, que les Sermons qui devoient être prêchez dans cette occasion, tendoient à la revolte plutôt qu'à la penitence : les Presbiteriens & les Wigs , (qui ſont du même parti,) ont toujours paru ennemis de la Paix & de l'autorité Royale, dès qu'elle n'a pas tant ſacrifié, pour ſuivre leur inclination : d'ailleurs le Clergé n'est pas en droit d'indiquer de pareilles aſſemblées ; c'eſt une prérogative de l'autorité ſouveraine , d'ordonner les jours de jeûne, parce que ceux qui occupent le Trône Britannique , ſont reconnus pour Chefs de l'Eglise & de l'Etat politique. Auſſi dès que le Conſeil privé d'Ecoſſe eût connoiſſance de cette Ordonnance Sinodale, il la condamna à être brûlée par la main du Boureau, ce qui fut exécuté le 20. Juillet à la porte du Temple & dans la place publique de Montros, lors-
que

que le peuple sortoit de la priere.

II. On a arrêté à Excester trois Officiers d'un Bataillon de Marine, qui dans une débauche, ayans d'une main l'épée nuë, & de l'autre un verre de vin, burent à la santé du Duc de Marlborough, & à la confusion de ses ennemis. Après que les fumées du vin furent dissipées, on les interrogea, ils crurent de se tirer d'affaires en disant, que par le nom des ennemis de Mr. Malborough, ils entendoient les François: mais cette excuse n'ayant pas été trouvée valable, il fut ordonné qu'ils resteroient en arrêt jusques à ce que la Reine en eût ordonné autrement.

III. Mr. de Marlborough & la Duchesse son Epouse, ont passé quelques mois dans leur belle maison de plaisance de St. Albans, où le Lord Godolphin ci-devant Grand Tresorier, le Comte de Sunderland, le Lord Rialton, le Duc de Montague, (les trois derniers ont épousé trois filles de Mr. Marlborough) leur ont rendu de frequentes visites: d'autres Seigneurs alliez ou amis intimes de cette Famille, du nombre desquels sont le Lord Cowper, le Comte de Brigwater, le Sr. Walpole &c. se sont aussi trouvez aux festins & aux partis de chasse qu'on a fait dans ce Château & aux environs: sous prétexte de ces partis de plaisir, on y a tenu des conferences, qui jusques à present n'ont abouti qu'à augmenter le soubçon auquel leur conduite donne lieu, depuis qu'ils ont manifesté le chagrin d'avoir perdu le manieement des Finances, le Commandement general des Armées, & l'administration de toutes les principales affaires du Ministère.

IV. Ces fêtes & plaisirs champêtres fu-

T

rent

Officiers ar-
rêez à l'oc-
casion de
Mr. Marl-
borough &
à quel sujet,

Conferen-
ces entre
Mr. Marl-
borough &
les Seigneurs
de sa Famille.

*Procès in-
tenté à Mr.
Marlbo-
rough pour
malverja-
tions.*

rent un peu interrompus par l'avis qu'on eut du procez que le Procureur Général, (en vertu de la commission ou resolution de la Chambre basse du 15. Fevrier,) venoit d'intenter devant le Conseil des Finances, qu'on nomme l'*Echiquier*, au Duc de Marlborough, pour deux crimes capitaux qu'on lui impute; le premier d'avoir d'une maniere illegitime & condamnable exigé des sommes considérables des Munitionnaires & Parfournisseurs de l'Armée, pour être agréés de ce Général: le second d'avoir retenu deux & demi pour cent sur la paye des troupes étrangères.

Mr. de Marlborough n'eut pas plutôt appris que la Chambre vouloit lui faire un crime de cette retenue, qu'il employa ses amis en Hollande & en Allemagne, pour tirer des déclarations de certains Officiers des troupes auxiliaires, par lesquelles ils déclaroient qu'ils abandonnoient à ce Duc les sommes qu'il avoit retenues sur leur solde: cet abandon n'a pas été fait de l'aveu des subalternes, encore moins des soldats: mais quand la déclaration auroit été unanime par tous les Allemands qui portoient les armes au service d'Angleterre, le Parlement n'a pas jugé qu'un tel consentement pût mettre le Général Anglois à couvert du moins de la restitution, puisque ce sont des deniers exigés sur le Peuple de la Grande Bretagne: la

„ Chambre soutient que Mr. de Marlbo-
 „ rough ne pouvoit pas tourner cet argent
 „ à son profit sans le consentement du Par-
 „ lement, ou du moins une permission par
 „ écrit de la Reine: qu'un homme employé
 „ par Sa M. principalement dans les pre-
 „ miers

*Raisons al-
leguées par
la Chambre
contre Mr.
Marlbo-
rough.*

„ miers Emplois de l'Etat, qui d'ailleurs
„ étoit si libéralement récompensé de la
„ Reine & du Parlement, ne pouvoit point,
„ sans contrevenir à son devoir & à son ser-
„ ment, exiger ou rien recevoir d'aucun
„ étranger, sous quelque prétexte que ce fût.
„ Qu'il étoit si inouï de trouver des exem-
„ ples d'une si mauvaise conduite, que les
„ Parlemens n'avoient pas même songé à
„ faire de loi pour punir de tels crimes: mais
„ que quand le Duc de Marlborough pou-
„ roit être mis à couvert de la punition de
„ la malversation, du moins ne pouvoit-il
„ pas s'exempter de rendre compte & de re-
„ stituer les deniers publics, qu'il a tournez à
„ profit, dans un tems où il savoit que tou-
„ te la Nation étoit accablée, & s'endettoit
„ tous les jours pour subvenir à des dépen-
„ ses extraordinaires, dont la plupart tour-
„ noient à son profit.

V. La Reine a fait publier une Ordon-
nance, par laquelle Elle déclare, que tous les
Officiers étrangers qui se trouveront dans les
Regimens qu'Elle a résolu de casser, ne seront
point admis à la demi paye: le public donne
diverses interprétations à cette Déclaration;
les uns veulent qu'Elle regarde les Officiers
Catholiques introduits dans les Regimens
Anglois, les autres croient que c'est pour
éloigner du service, un grand nombre d'Of-
ficiers François Religioneux & autres
étrangers qui dans ces derniers tems ont
fait paroître plus de zele & d'attachement à
suivre la brigade des malintentionnez, & à
fomentier la division dans le Royaume; que
de donner des marques d'une parfaite sou-
mission & fidélité pour Sa Majesté Britan-

*Officiers
menacez de
la casse.*

nique. Cela fait assez connoître que ceux qui négligent leur principal devoir, qui abandonnent le tronc, pour ne s'attacher qu'à des rameaux, qui, (quelque verdoyans qu'ils paroissent,) sont trop foibles pour les soutenir, courent risque de se précipiter,

Poste Angloise établie à Dunkerque.

VI. Les Fermiers généraux de la Poste d'Angleterre ont établi un de leurs Bureaux à Dunkerque, par où les Paquebots passeront à Douvres: c'est par ce Bureau qu'on a commencé d'envoyer & de recevoir les lettres d'Angleterre, tant à l'Armée du Duc d'Ormond, que dans toutes les Places des Pais Bas & même en France.

Regimens cassez en Angleterre.

VII. La Reine a déjà cassé cinq Regimens de ses troupes, en conservant la demi-paye aux Officiers qui sont Sujets originaires, ou naturalisez Anglois: on fera cet hiver une plus grande réforme, ce qui délivrera le Royaume d'une grosse dépense, qui se trouve encore diminuée par la cessation du payement des subsides que Sa Majesté donnoit aux Princes, dont les troupes ont abandonné le service de cette Princesse contre leur serment & la foi des Traitez.

La Reine veut procurer la Paix du Nord, mesures qu'Elle prend pour y parvenir.

VIII. On apprend que la Reine ne veut pas borner sa gloire à procurer la Paix entre les Puissances qui sont en guerre avec les Couronnes de France & d'Espagne: que Sa Majesté Britannique veut étendre cette gloire à procurer le repos à tous les peuples de l'Europe: que c'est dans cette vûë qu'Elle a ordonné à ses Ministres près des Couronnes du Nord, d'offrir sa mediation pour ajuster leurs différens; qu'Elle ne voyoit qu'à regret l'inobservation de plusieurs Traitez dont la Couronne d'Angleterre étoit garante; que

les

les troubles du Nord, & la guerre dans les Etats de l'Empire s'étant allumée dans un tems où Sa Majesté Britannique étoit Elle-même occupée d'une grande guerre qu'Elle avoit sur les bras, n'avoit pas pû donner l'attention nécessaire à prévenir la rupture entre des Princes qui sont également ses amis & ses Alliez; que l'intérêt qu'elle prenoit à leur commun repos, dans lequel se trouvoit la sûreté du commerce de ses Sujets, (que cette guerre a interrompu dans la mer Baltique) la flattoit qu'Elle trouveroit auprès de ces Puissances de Chrétiennes & Royales dispositions, de donner les mains à pacifier leurs differens par une Paix équitable; que pour y parvenir elle les prioit toutes en général & chacune en particulier de cesser tous actes d'hostilité, de convenir d'une suspension d'armes de quelques mois, pendant laquelle on travailleroit plus tranquillement à la conclusion de cette Paix, qui avoit tant de relief avec le repos de ses propres Royaumes, & à l'avantage de tant de Princes de l'Empire, dont les intérêts seront toujours chers à Sa Majesté Britannique.

On assure que cette Reine, pour donner plus de poids aux raisons que ses Ministres ont alleguées de sa part, tant à Stockholme qu'auprès des Rois de Dannemarck & Auguste, (ce qu'Elle a fait de concert avec quelques Membres du Cercle de la Basse-Saxe, dont les Etats ont déjà beaucoup souffert de cette guerre;) on assure, dis je, que Sa M. Britannique enverra dans la mer Baltique, une Escadre de quinze ou seize Vaisseaux de guerre, qui aura ordre de se joindre à ceux qui accepteront la mediation contre ceux

qui la refuseront C'est là une entreprise des plus généreuses & des plus glorieuses, même la plus juste que jamais Tête couronnée ait entrepris : il faut espérer que le Ciel en couronnera le succès.

IX. Mr. de St. Jean, Vicomte de Bullingbrock, Secrétaire d'Etat, arriva à Londres le 3. Septembre, revenant de son voyage de France, où il a conclu au nom de la Reine sa Maîtresse, le Traité de la suspension d'armes, dont nous avons déjà fait mention. Ce Ministre alla d'abord à Winfor rendre compte à Sa M. de sa negotiation, qui en parut très-faisite.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

Parallele de la course de Mr de Grovestein avec celle de Mr. Pasteur.

I. **C**eux qui ont applaudi avec tant d'éloges à la course que Mr. de Grovestein fit au mois de Juin; par ordre de Mr. le Prince Eugene de Savoye, dans la Champagne & Païs Messin, jugeront peut-être, que la reprefaite que Mr. le Maréchal de Villars fit faire au mois d'Août, par Mr. Pasteur Colonel & Brigadier des Armées de France, dans une des Isles de Zelande & dans le Brabant Hollandois, est une entreprise pour le moins aussi *hardie* que la première : si l'on les examine de près, on y trouvera néanmoins quelque différence.

I. Mr. de Grovestein a fait une course d'environ 50. lieues dans un Païs ouvert, où il a passé les Rivieres qui n'étoient pas gayables,

bles, sur les ponts de St. Michel & de Pont-à-Mousson, où il étoit assuré de ne trouver aucune opposition, tant à cause de la neutralité de la Lorraine, que parce que les bois voisins étoient garnis de plusieurs partis d'Infanterie, qui avoient ordre de favoriser son passage: le passage de la Sare lui étoit assuré, de même que sa retraite à Traerbach, où il s'est reposé tout le tems qu'il a voulu.

Mr. Pasteur a fait plus de 70. lieues, allant ou venant, avant de pouvoir faire reposer sa troupe un demi jour: il est revenu sur ses pas avec son butin & ses ôtages, par un País entrecoupé de Rivieres & de Canaux navigables, qu'il fut obligé de traverser avec les pontons qu'il portoit.

2. Mr. de Grovestein s'est fait un merite de faire piller & brûler des Villages dans le País Messin, dont les Païsans se repositoient sur la bonne foi de la Contribution qu'ils payoient au Gouverneur de Landau.

Mr. Pasteur au contraire a penetré dans l'Isle de Tertolen, a fait piller deux Villes, qui ne sont qu'à environ douze ou treize lieues de la Haye, lesquelles n'avoient encore senti aucuns des tristes effets de la guerre.

3. Mr. de Grovestein ne craignoit point d'être coupé, puisqu'il a fait sa retraite par les Etats des Electeurs de Treves, Palatin, País de Liege, Brabant & Flandres, qui sont tous occupéz par les Alliez, n'ayant fait cette retraite qu'après avoir fait reposer sa troupe près d'un mois, & s'être débarassé de ses ôtages & de son butin.

Mr. Pasteur fut obligé de revenir sur ses pas avec son butin & ses ôtages, sans avoir pu

pût faire reposer sa troupe ; il pouvoit être les arrêté au passage d'une Riviere par les Garnisons de Berg op Zom, Breda, Lillo, Anvers, Malines, Bruxelles, Mastricht, Louvain & autres Places voisines ; même d'un Corps détaché de l'Armée du Prince Eugene, qui pouvoit être averti en huit ou dix heures de tems de la marche du Détachement du Sr. Pasteur : ainsi tout considéré, Mr. Pasteur a plus fatigué & plus risqué que Mr. Grovestein : Mr. Villars n'a pas moins trompé la vigilance & l'habileté de Mr. le Prince Eugene dans cette expedition, que dans celle de Denain ; après ce petit parallèle disons un mot de la course de Mr. Pasteur.

II. Mr. de Villars voulant vanger le pillage & les incendies que les Troupes Hollandoises avoient fait dans le País Messin, fit partir de l'Armée le Colonel Jaques Pasteur avec un petit Corps de Cavalerie & Dragons, qui la nuit du 23. au 24. Août fut joint près de Namur par un Détachement de la Garnison de cette Place ; le tout consistoit à environ 1500. Chevaux. Ils marcherent avec tant de diligence, que nonobstant les Rivieres qu'ils avoient à passer, ils arriverent le lendemain au delà de Berg-op Zom dans le Brabant Hollandois. Mr. Pasteur divisa sa Troupe en plusieurs partis ; il y en eut un de trois cens hommes, qui s'étant saisi de quelques Bâteaux, passa dans l'Isle de Tertolen, qui est une des Isles de la Province de Zelande ; les autres s'étendirent à droit & à gauche jusques à Heusden entre Bois-le-Duc & Gertruydenberg ; tout le plat

Païs

Païs entre le bas Escaut & la basse Meuse depuis Berg op-Zom jusques à Bois le-Duc, & depuis Husden jusqu'à Lillo près d'Anvers, fut mis à contribution, pour la sûreté desquelles on enleva environ soixante Orages, la plupart Bourguemestres, Bails, Magistrats & autres personnes de caractère.

Les Villes de Tolen & de Steenberg pillées par represailla.

A l'égard des incendies en usant de represailla, les François en auroient pu faire de plus nombreux que ceux que Mr. Grovestein commit dans le Païs Messin: mais comme la véritable gloire ne consiste pas à brûler les habitations des Païsans; Mr. Pasteur se contenta de faire piller pendant trois heures les Villes de Tollen & de Steenberg, l'une dans l'Isle de Tertolen, l'autre à deux lieues au dessus de Berg op-Zom: les François firent mettre le feu à quelques maisons au moment qu'ils partirent, seulement pour faire voir qu'ils pouvoient les réduire toutes en cendres, laissant le soin aux habitans de l'éteindre, ce qu'ils firent effectivement: on ne garda pas la même modération à l'égard du pillage: on n'épargna pas une seule maison: comme les Habitans des Provinces Unies sont reputés pour être riches & plus opulans que ceux des autres Etats de l'Europe; on doit inferer de là que le butin des Cavaliers & Dragons François fut plus considérable que celui que les Hollandois sous Mr. de Grovestein firent dans les Villages de Champagne & Païs Messin: mais les maheurs des uns sont toujours une faible consolation pour la perte des autres: il n'y a que cette différence à faire, que les Hollandois sont en toute maniere

les agresseurs: c'est eux qui ont commencé la guerre; c'est les Rois de cette République qui ont refusé la paix à des conditions très-avantageuses; c'est eux qui ont rejeté la suspension d'armes proposée & convenüe par le plus puissant de leurs Alliez; c'est eux enfin qui, pour ainsi dire, *ont reveillé le chat qui dormoit*, en autorisant le Sr. Grovestein contre la bonne foi, d'aller saccager un País soumis à la contribution des Imperiaux leurs Alliez: au lieu que les François firent toutes les avances pour éviter que la guerre ne s'allumât; qu'ils n'ont rien oublié pour rétablir la paix, sacrifiant même la gloire & les intérêts de la Nation pour y parvenir: & qu'enfin le dégât qu'ils viennent de faire dans le País soumis à la République Hollandoise, n'est qu'une représaille permise par les loix de la guerre, d'une violation faite contre la foi publique de la part de leurs ennemis.

Mouvements inutiles pour couper la retraite de Mr. Pasteur.

Pendant que Mr. Pasteur exerçoit cette représaille, toutes les Garnisons de Gorcum, Gertruydemberg, Heusden, Bois-le-Duc, Lillo, Anvers, Bruxelles, & autres Places voisines se mirent en mouvement: le Prince Eugene & le Comte de Tilly, au moment qu'ils furent avertis de cette course, détachèrent du Camp près de Lille un Corps de trente Escadrons, qui s'avança à toute bride jusques vers Louvain, afin de couper la retraite des François, suposant qu'il leur seroit impossible de pouvoir gagner aucune de leurs Places sans être hachés en pièces ou faits prisonniers: mais toutes ces précautions furent

furent inutiles, avant que les Garnisons fussent en état de sortir de leurs Places; mal informées de la route qu'elles devoient prendre, ni de la force du Détachement François; ceux-ci avoient déjà fait leur coup. Les trente Escadrons détachés de l'Armée, quoi qu'ils eussent extrêmement forcé leur marche, n'arriverent près de Louvain que trois heures après que Mr. Pasteur eut passé entre Tirlemont & Sout-Lewe.

Enfin le Sr. Pasteur arriva à Namur le 27. avant l'entrée de la nuit avec un gros butin, plus de soixante Otages des plus huppez; ses Cavaliers & Dragons remontez, près de cent Chevaux de Carosse, & toute sa troupe, sans avoir perdu qu'un seul Dragon qui resta derrier accablé de lassitude & de fatigue.

III. Le même jour 27. Août le Prince Eugene, le Comte de Tilly, quelques Députés des Etats Généraux se rendirent à Tournay, & eurent une conférence avec le Comte d'Albemarle Gouverneur de la Place, qui s'y rendit venant de France où il fut conduit prisonnier après l'affaire de Denain, ayant obtenu du Roi un congé de six mois pour aller donner ordre à ses affaires dans le Pais de Gueldre, où la plupart des biens de Madame d'Albemarle sont situez: on assure que dans cette entrevûe Milord d'Albemarle se justifia de ce qu'on imputoit au peu de résistance qu'il fit à Denain, tous les malheurs qui ont suivi de près sa défaite: qu'il fit voir qu'il n'avoit pas assez de troupes pour défendre un si grand terrain, & garder tant de Postes

Mr. d'Albemarle obtient un congé de six mois de la Cour de France.

*Motifs de
sa justification
contre
le Prince
Eugene.*

tes, après que la grande Armée se fut éloignée de l'Escaut pour marcher vers la Sambre. Qu'il prioit Mr. le Prince Eugene de rapeller dans sa memoire les remontrances qu'il lui fit lors que le Duc d'Ormond se fut retiré avec les troupes Angloises : que lui Comte d'Albemarle proposa de faire transporter dans les Places fortes l'artillerie & les magazins qui étoient en dépôt à Denain, Marchienne, St. Amand & autres Postes ; de pourvoir les Places de la Scarpe de fortes Garnisons, afin d'être en état de les défendre, & de donner des Escortes convenables aux convoys ; mais que son sentiment fut rejeté sur ce qu'on crut qu'il n'y avoit rien à craindre, d'autant, disoit-on, que les François bien loin d'être en état de rien entreprendre, seroient assez intriguez de veiller à la surcté des Places qui leur restoit, & à la garde de leur Frontiere Champenoise, dont l'entrée seroit ouverte aux Alliez après la conquête de Landrecy, qui étoit immanquable, la Place ne pouvant être secourüe.

Les lettres particulieres qui ont marqué ces circonstances ne déterminent rien sur cette justification : elles disent seulement qu'après l'entrevüe tous ces Messieurs avoient dîné au Gouvernement, où Mr. d'Albemarle leur avoit donné un grand repas.

Les Hollandois en voyent un grand convoi de vi-

IV. La grande perte que les Hollandois firent de leurs prodigieux Magazins sur la Scarpe, ayant réduit l'Armée dans une espeece de disette, on se vit d'abord obligé d'épuiser les Villes de Brabant & de Flandres pour en tirer les provisions necessaires.

des Princes &c. Octobre 1712. 289

res, afin de faire subsister un si grand nombre de troupes, en attendant qu'on y eût remedié d'ailleurs. C'est pour cela que vers la fin du mois d'Août on fit partir d'Hollande quantité de Bâteaux qui passerent à Gand chargez d'artillerie, de munitions de bouche & de guerre, tant pour les besoins de l'Armée, que pour les dispenser dans les Places sur l'Escaut, la Lis & la D.üille.

ures & de munitions à leur armée.

V. Nous avons vû le mois dernier, pages 234. que l'Armée Françoisse avoit commencé d'investir Doüsy le trois du mois d'Août, & que la tranchée fut ouverte la nuit du 14. au 15. du même mois: nous allons présentement rapporter les principaux événemens de cette entreprise, si peu attenduë à l'ouverture de la Campagne, vû la fierté des Imperiaux & des Hollandois; la force de leurs Armées, & le mépris qu'ils firent de tous les expedients proposez pour en venir à un accommodement équitable.

Suite du siège de Doüsy.

Au moment que le Général Homspech aprit la perte du Camp de Denain, & des Magazins de Marchienne, il ne douta point que sa Place ne fût bientôt assiegée: il retira toutes les troupes qu'il avoit mises dans les petits Postes voisins, comme Henin Liertard, Vitri, Arleux, Fierin, Anchin, Lalin, Flines &c. il alla en Poste à Lille & à Bethune pour en tirer du secours: un Bataillon sorti de Lille & deux de Bethune, entrèrent dans Doüsy pour en renforcer la garnison: il augmenta celle du Fort de Scarpe jusqu'à cinq cens hommes: avant ce renfort de trois Bataillons, il y en avoit neuf dans la Place avec un Regiment de

Précautions prises par Mr. Homspech pour la défense de la Place.

Dra-

Dragons, au rapport des déferteurs qui en font venus. Les Fortifications de Doüay, depuis la conquête que les Alliez en firent en 1710. ont été augmentées de divers ouvrages extérieurs, d'un avant chemin couvert de fossés & de diverses écluses pour grossir les inondations.

Comme il y alloit de l'intérêt des Hollandois & de la haute gloire du Prince Eugène, de ne pas laisser prendre Doüay, dans le milieu d'une Campagne dans laquelle les Alliez s'étoient promis d'envahir une partie du Royaume de France; il ne faut pas être surpris des grands préparatifs qu'on fit pour faire lever le siège, ou du moins pour introduire du secours dans la Place: on tint à cet effet un grand Conseil de guerre entre les Généraux des Armées de l'Empereur & des Hollandois, où assistèrent les Députés des États: on y résolut à la pluralité des voix, d'aller forcer les retranchements de Pont à Rache, & que de là, par le moyen du Fort de Scarpe, on jetteroit aisément tout le secours qu'on voudroit dans Doüay.

*Le Prince
Eugene tenta
inutilement
le secours de
Doüay.*

Pour l'exécution de ce projet, on fit marcher toute l'Infanterie de l'Armée avec 40. Escadrons, qui arriva le 12. Août à Ribaucourt, qui n'est qu'à une lieüe de Pont à Rache: cette armée avoit amené 50. pièces de gros Canon, qu'on avoit fait sortir de Lille & de Tournay; on avoit fait un amas prodigieux de fascines, de Clayes & de Gabions pour s'en servir à combler les fossés & les retranchemens. Cette nombreuse Armée occupoit trois lieües de terrain: la droite étoit appuyée sur la petite Riviere près d'Eginoi, la gauche vers Flines enve-

des Princes &c. Octobre 1712. 291

lo pant le bois de Rache : le centre à Ribaucourt où l'on établit le quartier général.

Après avoir resté 14. jours dans ce Camp, & reconnu souvent les retranchemens de l'Armée d'observation, tant vers le Pont à Rache qu'au dessus & au dessous, on trouva l'entreprise de les forcer, plus difficile qu'on ne l'avoit imaginé : ensorte que le 25. le Prince Eugene jugeant à propos de reprendre la route du Camp de Seclin près de Lille, il ordonna de mettre le feu aux fascines, Clayes & Gabions, qui servirent de feu de joye pour les assiegeants, & de signal aux assiegez qu'ils ne devoient plus s'attendre à aucun secours : ce jour-là on fit prendre les dévans aux bagages, à l'Artillerie, & aux Vivandiers : toute l'Armée les suivit le lendemain 26. Août, elle campa dans son precedent Camp de Seclin & de Frelin, d'où le Prince Eugene fit trois détachemens, l'un pour aller à la rencontre du convoy de Batteaux venant de Gand par la Lys : un autre pour le Brabant, afin de couper la retraite du Brigadier Pasteur, dont nous avons parlé plus haut : le troisième vers Mons, pour tâcher de retirer la nombreuse Artillerie que ce Prince avoit laissé en dépôt au Quesnoy, & qui, un mois auparavant, on avoit crû de s'en servir pour faire des salves de réjouissance sur la Marne, ou sur la Seine.

VI. Revenons à Doüay : Mr. le Maréchal de Montesquiou se chargea de la direction du siège. pendant que Mr. le Maréchal de Villars donnoit son attention à empêcher que la Place ne reçût point de nouveau secours : voici quelle fut la disposition

*Campemens
de Mr de
Villars pour
l'armée d'ob-
servation.*

sition du campement de l'Armée d'observation.

Les Alliez étoient si enflés & prévenus de leurs prosperitez, qu'ils negligerent de raser les Lignes qu'ils avoient fait faire autour de Douay, lorsqu'ils eurent pris cette Place en 1710. Mr. de Villars s'est servi de celles qu'ils avoient tiré depuis le Ruiffeau de Lalain sur la Basse Scarpe jusqu'à Brebriere en traversant le Ruiffeau du Moulinet qui ont plus de deux lieues d'étendue. Ce Maréchal poussa la gauche de son Armée jusques vers le Mont S. Eloy près d'Arras, ayant devant elle un retranchement entre Carency & Givenchy en Gonelle, le Ruiffeau des Souchets lui servant de fossé: ainsi de la droite à la gauche, il y avoit près de dix lieues de terrain à garder: l'endroit le plus à découvert & par consequent le plus exposé, étoit le terrain qui fait face au Fort de la Scarpe, entre la Riviere de ce nom & le Canal qui communique de la Scarpe à la Dettille. C'étoit effectivement par cet endroit, que Mr. le Prince Eugene avoit cru de renouveler devant Douay ce qu'il fit devant Turin en 1706. mais Mr. de Villars y avoit pourvû, en faisant faire des retranchemens, depuis le Pont à Rache sur la Basse Scarpe, jusqu'à Pont Aubi sur le Canal: le Ruiffeau de Flines servoit d'avant fossé aux retranchemens de Pont à Rache, & comme on a voit retenu les eaux de ce Ruiffeau, elles avoient inondé toutes les avenues, & rempli les trous & coupures qu'on avoit faites aux environs: Mr. le Comte d'Albergoti commandoit les troupes destinées à garder les retranche-

des Princes &c. Octobre 1712. 293

mens de la droite vers le Pont à Rache , & Mr. le Comte de Broglio commandoit celles de la gauche vers le Pont Auby , pouvant mutuellement se donner du secours en attendant celui de la grande Armée du Maréchal de Villars , qui avoit son quartier général à Henin Lietard , pour être à portée de donner ses ordres par tout.

VII. Tout étant ainsi disposé , Mr. de Montesquiou , qui n'acheva d'investir Doüy que le 3. d'Août , fit ouvrir la tranchée la nuit du 14. au 15. du même mois : il fit en même tems ouvrir la tranchée devant le Fort de la Scarpe , situé entre la Scarpe & le Canal , à une bonne demie lieuë de la Ville , ce qui rendoit la circonvallation d'une grande étendue. Outre cette attaque il y en avoit deux à la Ville , l'une devant la Porte de Nôtre-Dame & l'autre vis à vis la Porte de saint Eloy : les Officiers Généraux montent tout à tour la tranchée suivant leur ancienneté.

Les travaux ne purent pas être poussez par tout avec la vigilance que les Généraux auroient souhaité , parce que les assiegez ayant lâché leurs écluses la nuit du 20. au 21. ils inonderent la Tranchée à la gauche de l'attaque de la Porte de S. Eloy : il falut faire des coupures pour écouler les eaux , ce qui retarda les aproches de quelques jours : la nuit du 22. au 23. les assiegeans chasserent les assiegez de l'avant-chemin couvert du Fort : car il y a deux chemins couverts tant au Fort qu'à la Ville avec un bon Fossé qui couvre le plus avancé ; un autre fossé couvre le second chemin couvert , & un troisième le corps

*Mr. de
Montes-
quiou fait
ouvrir la
Tranchée
devant
Doüy.*

de la Place, le tout soutenu par plusieurs bons ouvrages, capables de disputer le terrain: le 23. on coupa la communication du Fort avec la Ville. Le Prince Eugene en fut témoin; car de son quartier qui étoit sur une hauteur, il voyoit à découvert tout ce qui se passoit dans le camp des assiegeans, la nuit du 24. au 25. on s'empara du second chemin couvert du Fort; on se préparoit à la descente du fossé lorsque le 27. le Commandant battit la chamade, & se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison, qui étoit réduite à 300. hommes: on accorda aux Officiers de conserver leurs équipages, & que les Soldats ne seroient point dépoüillcz.

Le Fort de Scarpe se rend, la garnison prisonniere de guerre.

Après la prise de ce Fort & la retraite de l'Armée du Prince Eugene, le Maréchal de Villars n'ayât plus besoin de faire garder ses Lignes du côté de la Plaine de Lens, rapella les troupes de sa gauche, & faisant filer l'Armée par sa droite, en s'approchant vers Valenciennes, vint mettre son quartier général à Lewarde, vis-à-vis de Pecquencourt, pour être plus à portée de régler ses mouvemens sur ceux du Prince Eugene, qui menaçoit d'aller assieger Maubeuge, quoiqu'on sçût bien qu'il n'étoit pas en état de l'entreprendre après les pertes qu'il avoit fait.

Cependant on poussa les attaques de la Ville avec tant de vigueur, que nonobstant les inondations & le grand feu des Assiegez, on franchit le fossé de l'avant-chemin couvert la nuit du 28. au 29. on se logea le lendemain sur le glacis de ce chemin couvert; le 30. on s'empara de la Lunette devant la Porte de Nôtre Dame: les jours suivans on se rendit maître de plusieurs autres

des Princes &c. Octobre 1712. 295

ouvrages, quoique bien défendus. On battit le corps de la Place, la brèche étoit assez spacieuse pour monter à l'assaut; on jeta les premiers ponts sur le fossé, les Affiegez brûlerent deux fois par la quantité de feux & de gaudrons enflâmez qu'ils y jetterent: les Affiegeans ne se rebutans point, & le Général Hompescht craignant d'être emporté d'assaut, fit battre la chamade: il offrit de rendre la Place aux conditions qui furent accordées à Mr. d'Albergoti lors du dernier siege: mais Mr. de Villars lui fit répondre, que Mr. le Prince Eugene lui avoit montré l'exemple à l'égard du Gouverneur & de la Garnison du Quesnoy, & qu'il ne devoit pas se flatter d'obtenir de meilleures conditions, qu'il étoit fâché que ce droit de représailles tombât sur un Officier de son mérite; mais qu'à cela près il lui donneroit toujours des marques de son estime & de sa considération.

Ce fut le jour de la *Nativité* huitième de Septembre que Doüay se rendit, & ce fut le jour de l'*Assomption* que la tranchée fut ouverte; ainsi la Place n'a tenu que 24. jours de tranchée ouverte, y compris le siege du Fort de Scarpe; au lieu que les Alliez qui prirent cette Ville par composition le 26. Juin 1710. en avoient ouvert la tranchée le 4. Mai: ainsi Mr. d'Albergoti défendit sa Place 54. jours de tranchée ouverte, au bout desquels il sortit avec armes & bagages, 8. pièces de Canon, 2. Mortiers, six Chariots couverts & toutes les autres marques d'honneur.

VIII. Après la reddition de Doüay Mrs. les Maréchaux de Villars & de Montesquiou firent défilér l'Armée vers Valenciennes, pour passer l'Escaut, afin d'aller join-

*Prise de la
Ville de
Doüay, la
garnison pri-
sonniere de
guerre.*

*Mr. de Villars
fait
marcher
l'Armée*

vers le
Quesnoy.

de le détachement qui avoit pris les devans, sous les ordres du Comte de Coigny, qui avoit prévenu celui que Mr. le Prince Eugene fit pour aller occuper le poste de Quevrain, d'où il auroit pû garantir, ou du moins retarder le siege du Quesnoy, que Mr. de Villars a resolu; nous renvoyons au mois prochain à parler de cette nouvelle entreprise; si elle venoit à réüssir, elle acheveroit de flétrir les lauriers, & couperoit à la racine, pour ainsi dire, les grands avantages, dont quelques Puissances & leurs Généraux s'étoient flattez (au commencement de la Campagne) des suites d'une guerre, dont elles ont refusé d'arrêter le cours, par une Paix glorieuse & avantageuse, ni par une suspension d'armes, qui du moins auroit sauvé aux Hollandois des pertes considérables. Le Prince Eugene est allé avec son Armée couvrir Mons, l'ayant posté le long de la Riviere de Troüille.

Insulte faite
à la livrée
de Mr. Menager par
les gens du
Comte de
Rechteren
Plenipotentiaire des
Etats Généraux.

IX. Les subites revolutions arrivées dans les Pais-Bas, sont regardez dans toute l'Europe pour l'ouvrage de la Providence; les hommes n'y ont agi que comme des instrumens en la main de Dieu, & n'ont operé que dans les causes secondes. Il n'y a personne jusques aux domestiques, qui ne se soient entretenus de cette matiere, chacun suivant son genie: quelques domestiques de Mr. Menager, l'un des Plenipotentiaires de France, étans sur le pavé d'Utrecht, s'entretenoient des affaires courantes; l'un d'eux comptant par ses doigts les échets que les Alliez venoient de recevoir à Denain & Marchiennes, montra deux doigts à son camarade, pour dire, *en voilà déjà deux*: des domestiques

domestiques du Comte de Rechteren, l'un des Plenipotentiaires des Etats Généraux, ayans aperçu ces deux doigts éloignez des autres, crurent ou feignirent de croire que ces Laquais de Mr. Menager leur faisoient les cornes, de sorte que de leur pur mouvement, ou de l'ordre de leur Maître, ils maltraiterent ces Laquais, sans avoir égard au droit des Gens.

Ce procedé si opposé au Reglement qui fut fait & publié à Utrecht du consentement de tous les Ministres Plenipotentiaires, donna de l'indignation à presque toute l'Assemblée, & l'on s'attendoit que Mr. de Rechteren feroit en la personne de ses gens, exécuter le huitième & neuvième Article de ce Reglement : * voici ce qu'ils portent.

» 8. Si que'que Domestique de Plenipoten-
» tiaire faisoit insulte ou querelle à quelque
» Domestique d'un autre Plenipotentiaire ;
» l'agresseur sera aussi-tôt remis au pouvoir
» du Maître de celui qui aura été attaqué
» ou insulté, & il en fera justice comme il
» le jugera à propos.

» 9. Tous les Plenipotentiaires feront dé-
» fendre très-severement à leurs Domestiques,
» tant Gentilshommes qu'autres, d'avoir entr'eux
» aucunes querelles, ni démêchez ; & s'il s'en
» decouvroit nonobstant ces défenses, quelqu'un
» qui fût assez hardi pour se mettre en état d'en
» sortir par la voye des armes, il sera à l'instant
» chassé de la maison du Plenipotentiaire, & même
» de la Ville, sans aucun égard à ce qu'il
» pourroit alleguer pour excuse, soit de l'excez
» de l'affront, ou de ce qu'il auroit

* Voyez Tome 16. page 211.

„ été insulté le premier &c.

Cette obligation est reciproque, & engage toutes les Puissances qui ont leurs Ministres au Congrez d'Utrecht; mais les Etats Généraux en particulier sont plus severement obligez à l'observation de la loi que les autres, attendu qu'ils sont garants de la sureté qu'ils ont promise aux Nations qui ont convenu de s'assembler dans les Etats de leur Republique: car sans parler de l'avantage qui en revient à leurs Sujets, si les étrangers sont maltraitez par les naturels du País, quelle consequence n'en peut on pas tirer pour les suites? & pourra-t-on jamais à l'avenir donner les mains de tenir des Assemblées publiques dans un Etat où l'on observe si mal l'hospitalité, où l'on ne garde point les Reglemens que leurs propres Magistrats sont chargez de faire exécuter, & où l'on viole impunément le sacré droit des Gens?

*Satisfaction
que le Roi
T. C. de-
mande aux
Etats Gé-
neraux sur
cette insulte.*

Cette affaire a déjà fait beaucoup d'éclat dans l'Europe: elle a même interrompu les negociations de la paix; dans la Conference qu'ont tint le cinq Septembre à Utrecht entre les Plenipotentiaires des Princes alliez, Mr. le Comte de Strafford Ministre d'Angleterre y proposa au nom de ceux de France, la satisfaction que le Roi T. C. demande

„ de cette insulte. Sa Majesté demande que

„ les Etats Généraux desavoient le procé-

„ dé du Comte de Rechteren; qu'il soit re-

„ voqué & rapellé de sa Commission de

„ Plenipotentiaire, & que cette satisfaction

„ publique précède toute autre negociation;

„ que jusques à ce, il n'est point permis aux

„ Plenipotentiaires de France de se trouver

à

des Princes &c. Octobre 1712. 299
à la Conférence, de faire ni d'écouter au-
cune proposition, sur quelque matière
que ce soit.

ARTICLE IX.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques surieuses.*

I. **V**Oici une Lettre que le R. P. le Muet *Sentimens*
m'écrivit le mois dernier, où les Sça- *du Pere le*
vans, principalement les Medecins, trouve- *Muet sur les*
ront des observations dont la lecture leur fera *principes de*
plaisir. *la Medecine.*

Quoique depuis un an, Monsieur, j'aye
quelque fois entretenu le public des dé-
couvertes que j'ai faites dās la Mathematique
néanmoins cette science, ni aucune de celles
que j'ai parcouru, n'a jamais été l'objet prin-
cipal de mes études; je n'ai recherché. & je n'ai
essayé de connoître ce que chaque science a de
plus solide & de plus sublime, que dans le dé-
sir de découvrir quelque lumiere propre à dis-
siper ce reste d'obscurité qui empêche égale-
ment, & de bien démêler & de bien employer
les vrais principes de la Medecine, science
presque inséparable de mon état; ce que j'en
dirai dans la suite, fera juger à quel degré de
succés j'ai porté mon dessein.

Le digne objet de cette science est l'homme,
& la fin qu'elle se propose en le considerant, est
de conserver sa santé & sa vie; mais ce beau
mixte étant un admirable composé de deux
substances d'ame & de corps, la dignité &
l'excellence de la premiere exige de nous, que
du moins par politesse & bienveillance, nous

vous appliquions un peu à la connoître , avant que de nous donner tout entier à la considération & à la conservation de la seconde.

Mais en formant ce dessein, je sens qu'on ne peut pénétrer profondément , ni s'établir solidement dans la connoissance de ces deux substances, si l'on ne remonte jusqu'à ce premier moment qui les vit sortir du néant , afin d'y mieux reconnoître l'origine & la nature de l'une & de l'autre, de la spirituelle & de la corporelle. Pour cela il faut proportionner nos idées à la foible maniere de concevoir de nôtre entendement , en considérant les différentes parties qui composent ce monde, comme successivement créées en differens instans.

Commençons donc par nous représenter le ciel & la terre dans le premier instant de leur création, comme le canevas, & si j'ose le dire, comme la carcasse de ce vaste univers; le ciel sans mouvement, sans clarté, sans soleil, sans astres; la terre, un amas confus d'esquisses, de modèles, de crayons, de matrices, de germes & de semences, des êtres mêlez ensemble sans distinction & sans ordre, le tout abîmé dans de profondes tenebres. C'est l'état de la matiere premiere du ciel & de la terre, vuide, déserte, informe & invisible par elle-même, parce qu'effectivement il faut avouer que l'idée de la matiere ne renferme en elle aucune idée de la lumiere.

C'est pourquoi Dieu dit au second instant, que la lumiere soit faite, & la lumiere parut, substance entierement distincte de la matiere & des tenebres selon l'écriture; lumiere intellectuelle au sentiment de Philon, forme substantielle du ciel & de la terre, suivant mon opinion, & l'ame de cet univers, qui étant propor-

proportionnée à chaque être, y est reçüe & y agit conformément à la disposition spécifique qui le caractérise : elle donne le mouvement au Ciel & le regle, elle enflamme le soleil, elle brille dans les astres, & c'est elle qui distingue les saisons.

C'est par elle que Dieu a formé le firmament, & l'a placé au milieu des substances fluides des cieux, de l'air & de l'eau ; la matière des cieux n'étant véritablement autre chose qu'une eau, qu'une terre, qu'un air très-subtile, fort mobiles & fluides, dans lesquels par les observations du sçavant Mr. Villemont, on remarque de grands fleuves & des courans rapides qui coulent de tous côtez. L'air n'est aussi qu'une eau & qu'une terre exhalées, évaporées, rarefiées, l'eau n'étant elle-même qu'une terre devenuë fluide. C'est ainsi qu'en substituant le mot fluide à celui de l'eau, il sera facile d'entendre le sixième & septième Verset du premier Chapitre de la Genese, qui sont très-difficiles à expliquer autrement, à quoi l'expression Hebraïque est assez favorable. Dieu dit que le firmament soit fait au milieu des eaux, & qu'il divise les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit le firmament, & divisa les eaux qui étoient sous le firmament, de celles qui étoient au dessus du firmament.

Maintenant si en quittant les cieux, nous abaïssons nos regards vers ce globe terrestre, nous verrons la lumière faire d'une même terre, ici de l'or, de l'argent & divers autres métaux ; là des perles, des diamans, des cristaux ; plus loin des plantes, des arbres, des fleurs, des fruits, & presque par tout de millions d'animaux de différentes especes, il ne faut qu'ouvrir les yeux pour se convaincre de cette vérité.

La lumiere est répandue dans tout l'univers, la densité seule de la matiere nous en ôte la vûë, elle paroît à proportion que la matiere se dilate ; & les corps nous en privent à mesure qu'ils se condensent, les phosphores peuvent être proposez pour des demonstrations de ce que j'avance.

Le feu qui n'est qu'une démolition rapide des parties du mixte où l'on le voit, nous l'a fait entrevoir dans les interstices des parties, qui en se détachant & s'écartant les unes des autres, font ce que nous apellons la flamme, soit d'un bois brûlant, soit d'un flambeau allumé.

Il est facile d'observer que les animaux dont les liqueurs crasses & grossieres admettent peu de lumiere dans leur construction, sont pesans, stupides & privez de cette sagacité qui se fait admirer dans ceux dont les liqueurs moins denses & plus fluides, en contiennent une plus ample quantité.

C'est la lumiere qui est l'ame vegetative des vegetaux, & la vegetative & sensitive des animaux, & nous voyons qu'ils ne cessent de vivre que quand leurs organes ne sont plus propres à la contenir, ou qu'elle y est en quelque sorte étouffée.

C'est aussi elle qui forme la plus douce melodie des concerts, & c'est par elle que nous les entendons ; elle est le premier objet qui frappe nôtre vûë, & ce n'est que par elle que nous voyons les autres ; c'est elle qui fait les plus delicieux plaisirs du tact, de l'odorat, & du goût, & seule qui nous les fait sentir.

La nouveauté de cette idée est capable de surprendre, je m'en aperçois, mais la surprise se dissipe bientôt quand on fait reflexion qu'en

effect

effet nos sensations ne sont différentes que par les différens tremoussemens des fibres nerveuses des organes de nos sens, dont les fonctions ne sont distinguées que par les différentes sortes d'impressions de lumiere que nôtre ame en reçoit. Par exemple, on ne peut douter que le feu par différentes impressions de la lumiere ne puisse être connu par l'organe du tact, & par celui de la vûë, que la muscade, le poivre, le cloux de girofle, & les autres aromats ont un feu qui se font sentir au goût & à l'odorat; qu'il est facile de faire exaler du camphre une lumiere qui soit à la fois l'objet de la vûë, du tact, de l'odorat, & du goût, & que le bruit du canon, du tonnerre, & des feux d'artifices, n'est produit que par la lumiere qui écarte violemment l'air de tous côtez.

C'est ainsi que l'esprit se fait sentir à l'esprit, & la lumiere à la lumiere.

Enfin elle est la clef des tresors de la nature que je remets avec plaisir entre les mains des Sçavans, comme un bien qui leur appartient; ne l'ayant reconnuë qu'en suite des travaux laborieux de leurs experiences & de leurs doctes écrits.

Mais ce qui augmente ma joye, est qu'en admirant à quelle excellence de beauté la matiere, quelle vile qu'elle soit en elle même, a pû être élevée par la lumiere, je trouve un sujet raisonnable d'esperer de pouvoir découvrir de même à quelle sublimité de perfection cette même lumiere créée peut être pareillement élevée par la lumiere éternelle & incréée; puisque les idées des choses sensibles sont cômme les craïons, & les images des spirituelles selon la doctrine de St. Paul. Ce sera le sujet d'une seconde lettre, celle ci n'étant déjà
peut.

peut-être que trop longue. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur, vôtre très humble & très-obéissant Serviteur *Signé,*
F. ROMUALD LE MUET, *Religieux de la Charité.*

*Lettre ou
Dissertation
de Mr. Delloye
sur une
fille qui a été
six ans sans
manger ni
boire.*

II. Je vais communiquer à mes Lecteurs une autre lettre qui a rapport à la Médecine, & qui interesse en même tems bien d'autres gens curieux de ce qui se passe dans la nature; c'est le Sr. Delloye de la Ville d'Huy qui a fait ses observations sur la fille qui depuis six ans n'avoit mangé ni bû: * voici le langage qu'il tient sur ce sujet.

Monsieur, de toutes les fonctions du corps animé, celle de la nature est certainement la plus universelle & la plus importante: sans elle ce corps qui s'use continuellement par le frottement mutuel de tant de fibres organiques, toujours en action ne pourroit subsister plusieurs heures en un état de vigueur, & se flétriroit à vûë d'œil, si des sucres renouvellez ne reparoient incessamment le desordre qui cause la dissipation d'une infinité de molécules, qui à tout moment se détachent des parties solides, & s'exhalent des humeurs. Aussi la nature a-t-elle employé ses principaux soins à fournir aux animaux les alimens dont ils avoient besoin en les leur faisant trouver, soit par industrie ou par instinct dans toutes sortes de matieres, mais elle a extrêmement varié les quantitez, & les qualitez par rapport à la difference du temperament des sujets, & à leur grosseur, à leurs exercices, & à leurs habitudes, aux climats & à la construction de l'air, aux changemens des levains de la digestion &c. & pour nous borner aux seuls hommes

* Voyez *Tomme XVI. page 289.*

mes n'a-t-on pas vû sur le théâtre Romain un Milon de Crotonne manger un bœuf entier dans une seule revolution de soleil ; pendant qu'à Athene des Philosophes comme Oléanthe, se passoient à trois ou quatre figes pour toute la journée ? les exemples de ces sortes de cas sont assez communs dans l'histoire, pour me dispenser d'en rapporter ici aucun ; mais ils suposent tous que ces hommes avoient besoin de quelque substance sensible pour se prolonger la vie.

Je dirai donc en premier lieu que nôtre malade est dans une tranquillité d'esprit, & dans un repos de membres où il se fait peu de dissipation de toute habitude, comme nous sçavons qu'une vie oiseuse & sedentaire s'entretient à bien moins de frais que n'en demande celle qui se passe parmi les soins & les travaux d'un employ de commerce ou de manufacture ; secondement le dégoût que la maladie peut lui avoir inspiré d'abord pour les viandes ordinaires, l'aura accoutumée peu à peu à s'en abstenir ou à en retrancher une bonne partie, & ses entrailles se reserrant n'auront plus laissé rien échaper au dehors ; les fibres se bouchant faute de matiere qui leur soit envoyée, la transpiration aura été presque toute suspendue, & chaque humeur contribuant à la subsistance de quelque organe, il n'en sera demeuré aucune de superfluë ou d'inutile. De plus ajoutons que dans cette infirmité où le corps ne peut recevoir de nourriture des matieres sensibles, la nature a fait de necessité vertu, en rendant le sang, la lymphe & les autres liqueurs peu alterables par l'évaporation & par leur circulation dans les vaisseaux, en communiquant aux chairs, aux membranes, & au reste des fibres,

fibres, une solidité & une flexibilité qui les fassent subsister longtems animées de ces fluides, & en temperant toutes les parties de telle sorte, qu'elles se prêtent reciproquement les secours qu'il faut pour vivre de leur propre substance, & se fortifier les uns les autres en tirant de l'air des medicamens qu'on applique de tems en tems, & de tous les corps voisins, soit par la respiration, soit par une insinuation au travers des pores de la peau, une suffisante quantité de sels & de sulphres qui fomentent entr'elles une chaleur vivifiante. En un mot nous pouvons penser que les humeurs se sont converties dans une espece de baume, qui préserve de toute pouriture, & regarder cette fille comme une momie pénétrée des parties balsamiques de l'air; ou la comparer à ces lampes des anciens dont l'huile & la méche produisoient une lumiere inextinguible par le retour des parties exhalées vers la masse liquide d'où elles se détachent incessamment par un autre endroit pour aller reparer le même tourbillon de flame, ainsi que les poumons & le sang qui se porte sans irruption du centre aux extrémités, & des extrémités au centre, entretiennent perpétuellement ici, avec les nitres imperceptibles qui viennent de dehors, un feu vital qui se manifeste par les battemens du cœur & par le mouvement d'oscillation des autres principaux visceres, ainsi que par la fonction animale de tous les organes internes & externes &c.

A R T I C L E X.

Qui contient la Naissance, & la Mort des Princes, & autres Personnes Illustres.

I. **L**A Comtesse de Cardigan ayant accouché d'un fils à Londres au mois d'Août, la Reine en fut la Maraine, représentée

des Princes &c. Octobre 1712. 307
fentée par la Duchesse d'Ormond; le Duc
de Schrewsbury en fut le Parain; le nou-
veau né fut nomme *George*, du nom du
feu Prince George de Dannemarck.

II. Sophie-Marie Duchesse Douairiere de
Saxe, veuve du Duc Christian de Saxe-
Gotha, mourut sur la fin d'Août âgée de
57. ans.

Morts.

M^{re} Louis-Arnaud Bonnin de Chalua-
cet, Evêque de Toulon, mourut dans son
Diocèze au mois d'Août; cet Evêché a
été donné à l'Abbé de Montauban, com-
me nous l'avons dit ailleurs.

Le Comte de Villars Lieutenant Génér-
al des Armées du Roi, Chef d'Escadre des
Armées Navales, mourut d'une fièvre ma-
lignè le 20. Août, au Camp devant Douay:
il étoit frere du Maréchal Duc de Villars.

François de Rohan Prince de Soubise;
Lientenant Général des Armées du Roi,
Capitaine-Lieutenant des Gendarmes,
mourut à Fontainebleau sur la fin du mois
d'Août.

La Maison de Rohan est une des plus
Illustres de France; elle descend des pre-
miers Souverains de Bretagne, aussi les
Princes de cette Maison jouïssent à la Cour
des honneurs & prérogatives dont ont jouï
les anciens Ducs de Bretagne. Cette Maison
s'est souvent alliée avec divers Souverains
de l'Europe, entre autres avec les Empe-
reurs d'Allemagne, les Rois d'Angleterre,
d'Ecosse, d'Espagne, d'Aragon & de Navarre.

A D D I T I O N.

LE six Septembre, les Danois étant en
l'état de donner l'assaut général au corps
de la Place à Staden, & Mr. de Stackel-
berg, qui la défendoit, n'ayant plus qu'en-

Prise de Staden par les Danois, la garnison prisonniere de guerre.

viron 700. soldats en état d'agir, se vit obligé de subir la loy que le Roi de Danemarck voulut lui imposer: il battit la chamade de ce jour-là; le sept la capitulation fut signée, par laquelle la garnison fut faite prisonniere de guerre: le Fort de Swinger sur l'Elbe y fut compris, le Capitaine & les troupes qui le gardoient eurent le même sort: on permit aux Officiers de conserver leurs épées, équipages, meubles, & bagages; que les soldats conserveroient leurs habits & tout ce qui leur appartient; que les équipages & meubles du Général Welling qui se trouveront dans la Place lui seront envoyez en toute sureté lorsqu'il les demandera; qu'en présentant un placet les Officiers obtiendront la permission pour aller chez eux vaquer à leurs affaires domestiques. Les autres conditions de cette capitulation sont aux formes ordinaires: la garnison sortit de la Place le 8. le lendemain on y fit entrer cinq Bataillons Danois pour y être en garnison, & l'on repartit dans les Bourgs & Villages voisins deux Regimens de Cavalerie.

Tranchée ouverte devant le Quejnos.

Mr. de Villars ayant fait investir le Quejnos, on vient d'apprendre que la tranchée fut ouverte le 17. Septembre: l'Armée de Mr. le Prince Eugene est campée devant Mons, la droite appuyée vers St. Guilain, & la gauche s'étend vers Malplaquet. La riviere d'Honneau, les bois & les défilés la séparent de celle de France.

On apprend qu'on repare & qu'on meuble en toute diligence, le Château de Barleduc pour le Duc de Gloucester, ou Chevalier de St. George, qui doit y aller faire quelque séjour. F I N.